

## Édito

**L**A PRÉSENTATION NATIONALE du tome 7 du Maitron a eu lieu à Strasbourg, dans une superbe salle que la Médiathèque avait mise gracieusement à notre disposition. L'annonce médiatique avait été bien relayée dans la presse locale. Le journal *L'Alsace* avait consacré une page à nos travaux et la chaîne Alsace TV 20 avait consacré une longue séquence à une interview de Françoise Olivier-Utard et d'Alfred Wahl sur les particularismes de l'histoire sociale alsacienne, filmée sur l'ancien emplacement des usines automobiles Mathis, transformées en usine de réparation de moteurs d'avion Junkers pendant la deuxième guerre mondiale. Notre modestie nous fait laisser la parole à Claude Pennetier, directeur du Maitron, qui a fait un compte-rendu des deux journées pour le site du Maitron.

« Une très belle réussite. La présentation officielle nationale du tome 7 s'est tenue à Strasbourg le 3 décembre 2011, de 14 h à 17 h 30, en présence de plus de 100 personnes dans un climat enthousiaste.

La mise en valeur des notices alsaciennes y a contribué et particulièrement les intermèdes chantés et la lecture de notices par Liselotte Hamm et Jean-Marie Hummel (ex groupe La Manivelle). Ceux-ci avaient fait un très gros travail à partir de Maitron-en-ligne pour utiliser les liens, les clins d'œil, les bifurcations. Humour, musique, émotion, culture.

Alfred Wahl (historien du football), présidant la séance, a donné la parole à Claude Pennetier, Léon Strauss et Françoise Oliver-Utard. Étaient au rendez-vous; Jeannette Laot, ancienne secrétaire fédérale de la CFDT a témoigné (elle

est en retraite à Strasbourg chez sa fille libraire). Un maire adjoint de Strasbourg est intervenu, des maires des communes limitrophes étaient présents ainsi qu'un ancien élu européen : Francis Wurtz. De multiples syndicalistes des diverses organisations et sensibilités étaient dans la salle ainsi qu'une délégation de l'Institut CGT d'Histoire sociale. De nombreux militants syndicalistes et politiques étaient venus de Mulhouse.

Les Amis du Maitron étaient représentés par David Aguilar, Paul Boulland, Annie Pennetier.

La table de lecture a été très fréquentée. Huit souscriptions ont été enregistrées, dont celle d'un journaliste des DNA. Plusieurs personnes comptent agir en suite. Une personne voulait la collection 1-6 dont nous ne disposons pas. Il nous recontactera par internet. La fille de Jeannette Laot, libraire, avait déjà commandé trois volumes 7 dans sa librairie.

Un climat exceptionnel et sans aucun doute la meilleure présentation du nouveau Maitron.

Le lendemain Almémos a organisé, pour vingt personnes, la visite des sites industriels et lieux de lutte du Bas-Rhin. »

Voici en effet quelles furent les étapes de la visite : les bâtiments d'essai de moteurs des usines Junkers installés en 1941 sur l'emplacement des usines automobiles Mathis, les anciennes usines SACM de Graffenstaden, la cité du Stockfeld avec Alice Lauton, commissaire de l'exposition sur ce quartier, les Ateliers de Bischheim vus de l'autre côté des voies et, après un repas bien alsacien, l'histoire des industries de Bischwiller, commentée par Jean-Pierre Hirsch. La pluie et la grisaille n'ont pas entamé notre moral. **Suite, page 2**

Octobre 2012

## Sommaire

### Édito

Par Françoise Olivier-Utard 1

### JOC et mouvement familial après 1945 dans le Bas-Rhin

par Monique Mombert 2

Notices : Boesch Charles 7

Ganter Marie-Thérèse 7

Wunschel Jeanne 8

### Les archives du monde du travail

par Sylvain Cothias 9

Inauguration du CAITM 10

### La grève des mineurs de 1963 en Lorraine

par Sylvain Cothias 11

### Agenda

Journée d'études  
publique 2012

L'après-68 en Alsace 20

### Renseignements pratiques

Adresses 20

Bulletin d'adhésion 20

Cette année, la journée d'étude publique aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre, à l'IEP de Strasbourg. Elle aura pour thème : L'après 68 en Alsace. Lors de notre journée d'étude consacrée à Mai-Juin 68, les diverses interventions avaient souligné l'inégale mobilisation des Alsaciens au plus fort des événements. Les mois qui suivirent semblent en revanche avoir été plus riches de mouvements sociaux forts, parfois inscrits dans la durée. Si on se souvient des grèves de la Vallée de la Bruche, on a oublié celles qui ont agité la vie quotidienne dans un grand nombre d'entreprises. Ce sont ces moments revendicatifs que nous voudrions étudier. Nous nous pencherons sur la période qui court, en gros, d'octobre 1969 à 1979, année du recentrage de la CFDT. Notre invité sera Xavier Vigna, de l'Université de Bourgogne, spécialiste de l'histoire des ouvriers en France. Il a en particulier publié en 2007 un livre intitulé : *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines* (Presses universitaires de Rennes). La grille d'analyse qu'il propose nous conduit à mettre à l'épreuve alsacienne un certain nombre de questions. Quelles furent les caractéristiques des grèves ? Y a-t-il eu élargissement des répertoires d'action ? Le patronat a-t-il pris en compte la contestation de l'organisation du travail ? Quel a été le poids symbolique des ouvriers dans cette période ? Quelles furent les initiatives et les réticences de la base face à la vieille et la nouvelle gauche ?

Ajoutons que parmi les différentes formes de mouvements qui ont pris leur essor dans les années 70, il y a eu des expériences particulières à l'Alsace, notamment en matière culturelle. Des journaux, des revues, des cercles de réflexion sont apparus et ont participé à l'invention de rapports sociaux nouveaux. Ce sont toutes ces questions que nous souhaitons aborder lors de nos travaux. Il y aura des communications diverses mais nous comptons beaucoup sur les témoignages. La diversité des origines et des points de vue fera la richesse des débats. Nous espérons que l'élargissement de notre audience, manifeste l'an dernier à la Médiathèque, sera confortée cette année.

Françoise Olivier-Utard

## JOC et mouvement familial après 1945 dans le Bas-Rhin

*Après un aperçu des débuts de la JOC dans un précédent Bulletin, nous présentons ici un épisode spectaculaire, et caractéristique des années d'après-guerre, de l'activité conjointe de jocistes et de militants des mouvements familiaux catholiques.*

### Squattages et squatteurs

La JOC / JOCF d'Alsace et les associations catholiques qui accueilleraient les jocistes après leur mariage ou une fois atteint l'âge limite de 25 ans, furent comme l'ensemble des institutions régionales, durement affectées par la deuxième guerre mondiale et l'annexion de fait. Aux difficultés générales de l'après-guerre s'ajoutaient des facteurs spécifiques aux territoires annexés au Reich, qui représentaient autant d'obstacles que la JOC dut surmonter à la Libération : l'interdiction de la JOC en 1941, la clandestinité des activités, la disparition des dirigeants, soit réfugiés en France, soit enrôlés dans le service du travail ou incorporés dans l'armée allemande, la coupure d'avec la langue française et d'avec les activités menées en France pendant l'occupation. Il fallut en 1945 non seulement rétablir une continuité, mais encore combler les lacunes d'information, rattraper l'avance prise par les mouvements en France sur le plan de l'élaboration de leur doctrine et de leurs pratiques. Dans l'épisode que nous présentons ici, centré sur la mobilisation contre les mauvaises conditions de logement, il semble que la JOC s'intègre totalement dans le mouvement national. On verra qu'elle garde cependant des traits particuliers qui la rattachent à ce « terrain à part » qu'est l'Alsace dans l'histoire du mouvement social<sup>1</sup>.

Quand les jocistes du groupe des « aînés » quittaient le mouvement, ils poursuivaient leur action dans le cadre du mouvement d'action catholique spécialisée des familles ouvrières. La Ligue ouvrière chrétienne (LOC) fondée en 1933, qui devient en 1941 Mouvement populaire des fa-

<sup>1</sup> Françoise Olivier-Utard, « Pour une socio-biographie des militants alsaciens », in *Bulletin* de l'association Alsace mémoire du mouvement social (Almémos), n° 17, p. 2-5.

milles (MPF), se réclame des mêmes principes que la JOC, résumés par le triptyque « voir, juger, agir ». Les deux organisations pratiquent la méthode de l'enquête, suivie d'une phase de réflexion collective, pour décider de l'action sur les lieux de travail et dans les quartiers, avec les personnes concernées et au plus près des problèmes, avec pour objectif la « libération » de l'ouvrier, c'est-à-dire la prise de conscience de sa situation et des structures concrètes qui la conditionnent<sup>2</sup>, pour revendiquer la reconnaissance de sa dignité – ce que résume le slogan « sois fier ouvrier ». En faisant abstraction ici de l'histoire complexe du mouvement familial, dans cette présentation à grands traits de la reprise de l'activité en Alsace après 1945, nous traitons la JOC / JOCF et les associations familiales comme deux acteurs du mouvement social ouvrant de concert dans le monde ouvrier.

### Les squattages de Strasbourg

« Skandal um die Wohnungen », « Le scandale des logements doit cesser à Strasbourg » : c'est par ce titre qu'un numéro spécial d'octobre 1952 du journal du Mouvement populaire des familles (MPF), *Monde ouvrier*<sup>3</sup>, attirait l'attention sur un des problèmes majeurs des années d'après-guerre. Environ 7000 exemplaires de ce numéro spécial édité par la Fédération départementale des Associations familiales ouvrières et par le MPF furent vendus à la criée en un week-end à Strasbourg, à l'entrée du stade de la Meinau et dans les quartiers populaires. Cette opération visait à souligner l'insuffisance de la politique du logement de la ville de Strasbourg face au nombre de mal logés, alors que le cinquième du parc immobilier de la ville était détruit. Crucial dès la fin de la guerre<sup>4</sup>, le

<sup>2</sup> Marie Aubertin, « La JOC, partie prenante du mouvement ouvrier », *Les Cahiers de Jeunesse de l'Eglise*, n°9, 1948, p. 60, cité in *Les Cahiers du GRMF*, n° 10, « Une politique de l'agir. Stratégie et pédagogie du Mouvement populaire des familles », p.47.

<sup>3</sup> Nous nous référons à la reproduction de la page 1 de ce journal dans une brochure éditée par l'Association Habitat populaire à Strasbourg. *Habitat populaire. Un engagement au service du logement*. Strasbourg, Association Habitat populaire (Resp. de la publication Jo Weber) [s.d.]

<sup>4</sup> En 1946, plus de 10 000 demandes enregistrées par l'Office municipal du logement de Strasbourg étaient non satisfaites, selon *Habitat populaire*, p. 7.

problème du logement mobilisa les sections de la JOC et de la JOCF et la section strasbourgeoise du MPF sous la direction de Willy Hoch, chargé en 1946 de ce secteur<sup>5</sup>. Cette mobilisation se fondait sur l'ordonnance du 11 octobre 1945, autorisant le préfet à réquisitionner les logements vacants ou inutilisés. Les militants du MPF et les jocistes accueillèrent les demandeurs lors de permanences, les aidaient à constituer leur dossier, et les accompagnaient dans leurs démarches. Ils enquêtaient pour détecter les logements vacants, et réclamaient les réquisitions à la préfecture par l'intermédiaire de l'Office municipal du logement. Au début de la décennie 1950, la situation ne s'était pas améliorée; les demandes de réquisition n'aboutissaient pas à la hauteur des besoins et la politique de reconstruction était insuffisante. À l'instigation de Willy Hoch, le MPF engagea alors son équipe, aidée par des jocistes et des sympathisants extérieurs au mouvement, dans une offensive qui devait apporter une solution immédiate à quelques familles par le squatage d'appartements inoccupés, mais surtout alerter l'opinion par l'écho médiatique que ces opérations allaient susciter.

Plusieurs opérations de squatage furent organisées à Strasbourg, en 1951, 1952 et 1954, selon un mode opératoire expérimenté dès 1946 à Marseille et dans d'autres villes<sup>6</sup>.

**5** La biographie de Willy Hoch (Bischwiller 1914-2002), ainsi que celle de Frida (« Suzon ») Lucké (1919-2012), que les acteurs de l'époque considèrent comme des personnalités essentielles du mouvement associatif des années d'après-guerre, reste à faire. Willy Hoch entre à la JOC en 1937; évacué dans l'Aveyron, il y fonde en 1941 une section du MPF, puis à Bischwiller en 1946 après son retour en Alsace. Permanent du MPF à Strasbourg, il s'investit dans l'Habitat populaire, et occupe des fonctions diverses au sein d'associations et d'organisations populaires. *Habitat populaire* p. 20-21.

**6** Voir la notice sur Marius Apostolo, initiateur des squattages à Marseille, dans le *Dictionnaire biographique du Mouvement social*, le « Maitron ». Le GRMF a consacré un volume aux squattages : « La bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955 », sous la direction de Michel Chauvière et Bruno Duriez. *Cahiers du GRMF* n°7, 1992. Selon la méthode habituelle du GRMF, cette publication réunit des textes issus de colloques associant, dans une démarche de réflexion commune, chercheurs et

Si au bout du compte 5000 relogements furent obtenus en France par ce moyen, ces actions occasionnèrent parfois des violences, des procès furent intentés à des militants, si bien que le bureau national du MPF jugea utile de formaliser les modalités de l'opération, à la fois pour éviter les dérapages et pour soutenir l'action des militants. Le MPF se dota d'outils – mise en place d'une Commission nationale du logement, campagnes sur le thème du logement « problème de salut public »<sup>7</sup> -, qui témoignent de l'importance de ces actions pour une politique qui se réclamait de la « Résistance ouvrière ». Le déroulement des opérations à Strasbourg, tel que le relatent des squatteurs de l'époque, les jocistes Lucien Ganter\* et Charles Boesch<sup>8</sup>, est conforme au modèle national. La méthode relève du principe « voir-juger-agir » de la JOC : constitution de dossiers des demandeurs, lesquels sont invités à prendre leur sort en mains et à se regrouper en « comité des mal-logés »; enquête détaillée sur les logements vides (adresse exacte, propriétaire, nombre de pièces, etc.); demande de réquisition en bonne et due forme. Quand celle-ci n'a pas lieu, l'opération de squatage est préparée dans le plus grand secret avec la famille à loger. Quelques militants du MPF et de la JOC, aidés par des sympathisants qui peuvent être extérieurs au monde ouvrier, sont mobilisés pour le transport des meubles et pour faire le guet. Des compétences techniques sont sollicitées; un acteur essentiel est le serrurier, chargé d'ouvrir la serrure sans la forcer; dans un cas au moins, un huissier conseille les organisateurs<sup>9</sup>.

acteurs, témoignages et analyses.

**7** *Cahiers du GRMF*, n° 7, en particulier Bruno Duriez, « Loger les familles ouvrières. La doctrine et l'action du Mouvement populaire des familles. 1945-1950 », p. 39-63 et « Les squatters : la « vraie justice » contre la loi », p. 75-97, ainsi que Marius Apostolo, « Justice par effraction. Les squatters de Marseille et de Provence (1946-1954) », p. 103-124.

**8** Sur Lucien Ganter, Cf. notice du *Maitron* (nous indiquons par une astérisque l'existence d'une notice dans le *Maitron* que ce soit la version imprimée ou CD-Rom); sur Charles Boesch, Cf. notice ci-dessous.

**9** En 1954 Lucien Ganter, qui était alors permanent du MPF, fit appel aux conseils d'un huissier pour le squatage d'un immeuble situé dans un quartier bourgeois de Strasbourg (bd d'Anvers), dont il avait demandé vainement la

Une fois la famille installée, soit la réquisition était effectuée, ce qui légalisait le squatage, soit la police intervenait pour déloger les squatteurs. Si aucun procès n'eut lieu à Strasbourg, l'opération n'allait pas sans risque pour les organisateurs, qui s'exposaient à une convocation au commissariat, à une enquête par les renseignements généraux.

Le bilan tiré en 1952 par le MPF du Bas-Rhin semblait conclure sur un échec : sur 60 réquisitions opérées par les services de la préfecture en 1952, 40 avaient été annulées par la suite. Quant aux 20 autres, la préfecture avait pris bien plus que les 20 jours réglementaires pour les prononcer<sup>10</sup>. Comme les squattages n'avaient pas l'efficacité espérée, il fallut tenter une autre méthode, la campagne de presse. La publication, dans le numéro spécial du *Monde ouvrier* du 4 octobre 1952 vendu à la criée dans les rues de Strasbourg, des adresses de 600 logements vides à Strasbourg, avec une lettre ouverte au préfet réclamant leur réquisition, eut un effet médiatique considérable. Le préfet intervint dans les médias pour inciter les propriétaires à louer leurs appartements inoccupés, l'évêché publia une lettre pastorale dans le même sens<sup>11</sup>; le Conseil général et la ville de Strasbourg décidèrent la création d'aides à la construction. En juin 1953, le comité des mal-logés estimait à 244 les logements inoccupés qu'il avait pu faire attribuer, que ce soit par réquisition ou après accord avec les propriétaires<sup>12</sup>.

De cette mobilisation du MPF sur les problèmes de logement allaient naître deux services du mouvement, appelés à se développer par la suite de façon autonome : l'auto-construction comme moyen d'accéder à la propriété, à l'origine du futur mouvement des « Castors », et le service

réquisition au préfet. La villa, entourée de barbelés, était meublée et contenait des objets de valeur. L'huissier consulté lui recommanda de faire l'inventaire détaillé des meubles avant d'installer deux familles, qui étaient logées dans des baraquements provisoires. Des étudiants se chargèrent de faire l'inventaire.

**10** *Habitat populaire*, p. 8 et 9.

**11** *Habitat populaire*, p. 10.

**12** *Libération du Monde ouvrier* de juin-juillet 1953 donne le détail du bilan : 90 logements loués après les démarches du comité, 11 occupés par des réquisitions, 22 après accord avec les propriétaires; 29 étaient des locaux commerciaux. *Habitat populaire*, p. 10.



« constructions », noyau de l'Habitat populaire fondé en 1957.

Ces opérations, entreprises au nom de la défense de la dignité des familles populaires et de la solidarité du milieu ouvrier, transgressaient le droit « naturel » à la propriété reconnu par la doctrine sociale de l'Église et choquaient les milieux catholiques, fussent-ils « sociaux ». Par leur caractère revendiqué comme « révolutionnaire » et leur dimension spectaculaire, les opérations de squattage risquent ainsi d'occulter l'arrière-plan spirituel qui les inspirait. Dès 1945, le Secrétariat général de la JOC avait lié « courant révolutionnaire » et « mystique chrétienne », la seconde fondant le premier. Par-delà leur caractère conjoncturel, ces événements s'inscrivaient dans un travail continu de la JOC d'une part, des mouvements d'adultes d'autre part, dont l'ambition était de prendre en compte tous les aspects de la vie des travailleurs.

### Portrait de groupe : la génération des années 1920

Qui étaient ces militants de la JOC, qui par leurs actions de squattage couraient sciemment le risque de se voir traiter de « délinquants », voire convoqués devant un tribunal ? Tentons un portrait de groupe, centré sur les acteurs que nous avons pu rencontrer.

Si les responsables des mouvements d'après 1945 étaient des « anciens » qui avaient pu garder, depuis la zone sud où ils étaient réfugiés, le contact entre eux et avec le secrétariat national de leur mouvement à Paris, ils étaient à peine plus âgés que les « jeunes » qu'ils auraient à recruter et à former à leur retour en Alsace. Tous étant nés après la première guerre mondiale et avant le tournant des années 1930, le modèle générationnel s'impose. Théo Braun (1920-1994)\*, Charles Dillinger (1920-1981)\*, Paul Fritsch (1920-1992)\* furent les acteurs de la renaissance de la JOC en Alsace, avec des jeunes gens (garçons et filles) nés peu après eux dans les années 1920 : Jeannette Wunschel (née en 1924), Charles Boesch (né en 1925), Mimi Ganter (née en 1926), Lucien Ganter (né en 1926)\*. A ce groupe, ajoutons Eugène Kurtz (1921-2006)\*, Robert Marx (né en 1927)\*, Frédo Krumnow (1927-1974)\*. Certains de ces jocistes de 1945 avaient découvert la JOC / JOCF dès avant la guerre,

ou participé aux « Bibelstunden » pendant la période de l'annexion. Ce fut le cas de Jeannette Wunschel et de Charles Boesch à Strasbourg, de Mimi Ganter à Thann et Vieux Thann, de Lucien Ganter qui avait participé à un groupe de « pré-JOC » à Reichshoffen. Ils renouèrent avec le mouvement dès qu'il fut relancé, fin janvier 1945. D'autres découvrirent la JOC à la Libération ; ce fut le cas de Frédo Krumnow, qui évoque « l'ambiance terrible » du meeting de la JOC à Mulhouse le 1<sup>er</sup> juillet 1945 et l'émotion qu'il ressentit de faire partie de ce rassemblement de masse, où l'on « affirmait très haut que tout jeune travailleur et toute jeune travailleuse valait plus que tout l'or du monde »<sup>13</sup>. L'écho fut également enthousiaste lors du meeting du 22 juillet 1945 à Strasbourg. Les deux rassemblements réunirent plus de 6000 jeunes travailleurs et travailleuses, dont un bon nombre adhéra à la JOC/JOCF. Les premières Semaines d'études régionales, et les Sessions intensives de l'année 1945, destinées à mobiliser et à former les militants et les dirigeants, permirent aux jocistes alsaciens de renouer avec le modèle national, tout en ménageant la spécificité locale. C'est ainsi qu'après la libération de l'Alsace, pour tenir compte des difficultés en français qu'ont les jeunes travailleurs et travailleuses après les années de pratique forcée de l'allemand, la JOC alsacienne publie en allemand son propre journal, *La Jeunesse Ouvrière d'Alsace*<sup>14</sup>, reprenant la tradition de *Arbeiterjugend* publié avant guerre. De mai 1945 à décembre 1946, seize numéros paraissent, après quoi c'est la presse nationale qui sera diffusée par la JOC et la JOCF : *Jeunesse Ouvrière*, et pour les filles, *Arc en ciel* (14-17 ans), et *Sillage* (17-25 ans)<sup>15</sup>.

Au niveau régional, l'unité de base était la section, réunissant les militants par quartier, les sections étaient regroupées en fédération au niveau départemental. La coordination entre fédérations d'une région était assurée par la Province. Au niveau national, le Secrétariat

<sup>13</sup> Frédo Krumnow, *Croire*. Les éditions ouvrières, 1975, p. 82. Voir aussi la notice de Léon Strauss dans le *Maitron*.

<sup>14</sup> Dillinger, p. 175. Les responsables du journal étaient Robert Witt pour les illustrations et Paul Maechler pour la rédaction.

<sup>15</sup> Dillinger, p. 175.

général (dont Théo Braun fit partie en 1945, en tant que responsable national des Equipes d'entraide ouvrière), un président (Roger Cartayrade en 1945), un secrétaire général (Marius Chirat). En 1945, un « chef de province » messin, Robert Henry, fut nommé pour les trois départements anciennement annexés ; il était assisté de Théo Braun, comme « dirigeant de l'Alsace libérée ». En 1946, il fut relayé par Eugène Descamps, nouveau « chef de province », dont dépendaient entre autres le recrutement et la formation des dirigeants fédéraux, parmi lesquels Charles Boesch et Lucien Ganter. Par branches et secteurs, des responsables fédéraux remplissaient des fonctions nationales à. Ce fut le cas de Frédo Krumnow, permanent à Mulhouse en 1946, responsable des « Apprentis de France » pour la région Est, responsable national des apprentis en 1948<sup>16</sup>.

La structure de la JOCF était identique, avec en outre une répartition entre « Branches d'âge », « Branches de milieu de vie », « Services »<sup>17</sup>.

### Parcours de militantes et militants

Jeannette Wunschel (Cf. notice ci-joint) fut recrutée en 1946 par la JOCF comme permanente pour le Bas-Rhin, avec pour mission la création et l'animation des sections locales. Cette première expérience de permanente prit fin au bout de 5 mois, l'évêché n'étant plus en mesure de payer son salaire (500 francs). Elle assura un nouveau mandat de permanente de la JOCF pour le Bas-Rhin, de 1948 à 1951<sup>18</sup>. Selon l'emploi du temps type du permanent, elle se partageait entre visite des sections, préparation des réunions à partir des documents envoyés par « Paris », préparation des enquêtes, des cercles d'études, les assemblées générales, des manifestations diverses, en collaboration avec les aumôniers et les dirigeants de la région (« Province »), et avec les dirigeants nationaux, lors de réunions régulières. Le parcours de Jeannette Wunschel, comme celui des autres anciens jocistes que nous présentons ici, met en lumière le

<sup>16</sup> Frédo Krumnow, *Croire*, p. 88.

<sup>17</sup> Dillinger, p. 147.

<sup>18</sup> Les homologues de Jeannette Wunschel pour les départements de l'Est étaient Thérèse Zehner pour la Moselle et Lucie Schmitt pour le Haut-Rhin.

rôle de la JOC pour découvrir et développer le potentiel de jeunes que leur milieu d'origine et leur éducation ne destinaient pas à prendre des responsabilités. La fonction de permanent demandait des compétences que les jocistes durent acquérir rapidement. La JOC / JOCF les formait à prendre la parole en public, à concevoir et à exploiter des enquêtes, à rédiger des tracts et des rapports, à animer des réunions et à former eux-mêmes des militants.

Mimi Ganter (Cf. notice ci-joint), qui participait à la section JOCF de Vieux-Thann (Haut-Rhin), succéda à Jeannette Wunschel de 1951 à 1953. Avant de s'engager, elle aussi, dans le métier de travailleuse familiale un domaine dans lequel l'ancienne jociste Suzon Lucké joua un rôle très actif -, elle prit en charge la région Est, englobant outre les trois départements, les Vosges, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, avec pour mission l'« action au travail », ce qui impliquait de rencontrer et de mobiliser les apprenties et ouvrières d'un vaste territoire. En 1953, elle épousa un jociste, Lucien Ganter, et s'engagea avec lui dans les mouvements familiaux.

Lucien Ganter<sup>19</sup>, d'abord responsable des apprentis du secteur de Haugenau, fut permanent pour l'Alsace de 1949 à 1953. Responsable des apprentis des deux départements alsaciens à la suite de Frédo Krumnow, il fut amené, au-delà des activités habituelles, à intervenir auprès de l'inspection du travail, à propos de conditions de travail inacceptables. Comme pour la défense des mal-logés, les jocistes s'exposaient ainsi à transgresser la frontière du syndical et du politique. Ce fut le cas encore lors de la campagne menée par la JOC pour obtenir une 3<sup>e</sup> et une 4<sup>e</sup> semaine de congés payés pour les jeunes travailleurs, qui entraîna des tensions sur le plan local avec les syndicalistes CGT.

Charles Boesch (Cf. notice ci-joint) fut président de la fédération de la JOC de Strasbourg et responsable de la branche « jeunes » de 1947 à 1951. En 1951, année de son mariage, il quitta la JOC pour militer au MPF ; il succéda à Willy Hoch comme responsable de la section de Strasbourg centre, et à ce titre, prit le relais pour l'organisation les squattages des années 1951 à 1954.

<sup>19</sup> Pour une biographie complète de Lucien Ganter, Cf. la notice du *Maitron*.

Les jocistes des années 1920 ont une double spécificité : s'ils partagent avec les autres jocistes français un idéal, une mystique, dans un mouvement en pleine expansion dans l'après-guerre, ils ont comme l'ensemble de la population alsacienne une expérience particulière des années de guerre. Retenons trois aspects spécifiques, qui font partie de l'« étrangeté » de cette génération par rapport à la JOC française : le vécu de la guerre, la langue, et le rapport à l'Eglise.

### « Libérateurs de la jeunesse ouvrière »<sup>20</sup>

Les militants de la JOC et de la JOCF en Alsace renouent en 1945 avec un mouvement dont ils ne partagent pas tous l'expérience récente. L'annexion de fait par l'Allemagne et l'enrôlement dans les formations nazies (Hitlerjugend-HJ, Jeunesse hitlérienne ; Service du travail, Reichsarbeitsdienst-RAD), et/ou l'incorporation dans l'armée allemande pour les uns, le statut de réfugiés en France pour les autres, la participation à la Résistance pour certains, constituent des parcours divergents dont témoignent les biographies respectives de notre groupe d'acteurs, confrontées à celles des jocistes d'autres régions. Inversement, la question du STO, qui fait partie de l'histoire de la JOC française, ne concerne pas les Alsaciens<sup>21</sup>. Si Charles Dillinger\*, président de la JOC du Bas-Rhin de 1945 à 1947, fut incorporé dans la Wehrmacht, il faut remarquer que les dirigeants de l'immédiat après-guerre n'ont pas tous passé la guerre dans les territoires annexés : Théo Braun (mosellan) était à Lyon, Willy Hoch qui lança le MPF en Alsace, rapportait de l'Aveyron une première expérience de ce mouvement. Comme les autres mouvements de jeunesse, la JOC relève d'une politique de la jeunesse qui s'efforce de faciliter la réintégration culturelle et de déminer les antagonismes entre Alsaciens, et entre ceux-ci et leurs compatriotes de l'in-

<sup>20</sup> Nous retenons comme sous-titre le thème d'une session d'études, du 19 au 21 juillet 1946, rassemblant 80 militants du Bas-Rhin. Cf. Dillinger, p. 184.

<sup>21</sup> Sur le STO, Cf. Helga Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010. Le cas des jocistes et des aumôniers clandestins est évoqué p. 147-151.

térieur. La JOC pouvait jouer ce rôle réintégré pour une partie de la jeunesse, partageant la même vision d'une « société nouvelle ».

Encore fallait-il se comprendre. Claude Ravachol, envoyé « en mission » en Alsace par le président national de la JOC Roger Cartayrade en 1946 pour « prendre en charge l'animation de la province d'Alsace », se souvient un demi-siècle plus tard de son inquiétude : « Comment faire face à cette région inconnue, dont j'ignorais tout et – bien sûr – le dialecte ! »<sup>22</sup>. La langue est en effet un facteur d'isolement de la JOC alsacienne, et du MPF, ce qui justifie le besoin d'un journal régional de la JOC, et d'une édition bilingue de *Monde ouvrier* jusque dans les années 1950. Mais cette situation ne dura pas. Comme ils avaient été scolarisés en français, il s'agissait pour les jocistes alsaciens de retrouver une pratique, et non, comme pour la génération précédente et la suivante<sup>23</sup>, d'acquérir les bases de la langue. S'ils renouèrent suffisamment avec le français pour lire des documents et rédiger des rapports, la communication orale resta cependant un handicap qui eut pour effet une certaine marginalisation des jocistes alsaciens dans la JOC française, si l'on prend comme critère les traces exploitables par la recherche historique. Il semble que les filles aient plus rapidement surmonté le handicap linguistique que les garçons, si bien que la JOCF, telle qu'elle se présente à travers les témoignages, paraît moins régionale que la JOC.

Sur le rapport de la JOC et du mouvement familial à l'Eglise, nous devons nous contenter ici de quelques indications. Les mouvements d'action catholique de l'après-guerre amorcent un tour-

<sup>22</sup> Citation extraite de la préface à l'autobiographie d'Eugène Kurtz, *La guerre malgré moi*, Strasbourg, COPRUR 2003.

<sup>23</sup> La génération des années 1920 est en effet la première depuis l'annexion de 1870 qui bénéficie d'une scolarité complète en français, et d'un enseignement de l'allemand, selon un horaire variable au fil des années. Avant 1918 la scolarité primaire ne comprenait pas de français, si bien que la communication intergénérationnelle faisait de l'alsacien la langue vernaculaire, rôle qui fut renforcé pendant l'annexion. De 1940 à 1944 à nouveau, le français sera absent de l'école primaire, ce qui concerne les jocistes alsaciens des années 1930.

nant « progressiste » qui va de pair avec la poursuite d'une déconfectionnalisation déjà engagée<sup>24</sup>. Déconfectionnalisation qu'il faut entendre comme le droit de s'occuper de « l'ensemble des problèmes humains de ces milieux et de chercher les solutions nécessaires », « sous la responsabilité personnelle » des militants. Le MPF s'engage de plus en plus sur le terrain politique et se rapproche de la théorie de la lutte des classes. En 1949, il est déclaré par l'Assemblée des cardinaux et archevêques « hors du domaine de l'action catholique »<sup>25</sup>. Son évolution suscite une bipolarisation du mouvement, entre la priorité à une perspective chrétienne et la priorité à l'action politique, qui débouche sur une scission en 1951. Le MPF devient Mouvement de Libération populaire (MLP) en 1951, et se scinde la même année, donnant naissance au Mouvement de libération ouvrière (MLO), dont le congrès constitutif a lieu en octobre 1951. Le Bas-Rhin y envoie 7 militants. Quand les associations se donnent pour mission l'immersion dans le monde ouvrier sans se limiter aux chrétiens, et s'ouvrent au compagnonnage avec les communistes à l'occasion de certaines actions, l'Eglise s'engage dans une politique répressive qui condamne toute collaboration avec le communisme. En juillet 1949, l'abbé Jean Boulier, un des fondateurs de la JOC, compagnon de route du parti communiste, combattant de la paix, est sanctionné<sup>26</sup>. Des théologiens sont interdits d'enseignement, certains exilés. Des publications lues par les militants ouvriers, tels *La Quinzaine*, le *Bulletin recherche et information*, *Jeunesse de l'Eglise*, sont « désapprouvées », et de ce fait rendues illégitimes pour inspirer l'action militante. En 1954, l'interdiction de l'expérience des prêtres-ouvriers achève la mise au pas idéologique. Ces « années sombres pour ceux qui, dans l'Eglise catholique, veulent penser la foi chrétienne pour le monde moderne et trouver de nouveaux chemins pour la proposer à leurs contemporains »<sup>27</sup> coïncident avec la reprise et le développement

de la JOC et du mouvement familial en Alsace. Quelle fut l'option des militants alsaciens ?

Jusque dans les années 1950, la JOC alsacienne met l'accent sur sa mission apostolique, tout en proclamant ses militants « Libérateurs de la jeunesse ouvrière ». En 1947, à l'occasion du vingtième anniversaire de la JOC française, un meeting au Palais des fêtes de Strasbourg réunissait 3000 jeunes, autour du thème : « Ni esclaves, ni machines, mais des hommes, des fils de Dieu, des frères du Christ ! ». Le 7 juin 1952, pour le vingt-cinquième anniversaire, c'est un pèlerinage au Mont Ste-Odile qui rassemble les jocistes de toute l'Alsace, autour des dirigeants de la JOC et de la JOCF, dont Mimi Schmitter, « propagandiste » régionale, d'anciens dirigeants (François Picard, premier président fédéral et rédacteur du journal *Arbeiterjugend* avant-guerre, Eugène Kurtz, Suzon Lucké, première présidente fédérale de la JOCF après la Libération). Le rôle du clergé est souligné dans le récit que fait Dillinger de la manifestation. Des témoignages oraux et des autobiographies de Kurtz et de Krumnow se dégagent un profil de pratique religieuse intense, qu'on serait tenté de qualifier d'« intransigeantisme », en référence à Emile Poulat, si ce terme ne risquait d'oblitérer l'investissement concret des jocistes dans les luttes ouvrières. Lors du meeting de clôture du pèlerinage au Mont Sainte-Odile, un jeu scénique rappelle les luttes des jeunes ouvriers et les acquis obtenus grâce à leurs actions, pour finir sur des revendications, auxquelles sont associées les organisations syndicales<sup>28</sup>. L'évolution des thématiques témoigne d'un changement de paradigme. Le glissement de la « rechristianisation » du monde ouvrier vers une immersion des jocistes dans le monde ouvrier s'opère en Alsace, comme dans la JOC française dans son ensemble, peut-être plus lentement et en suscitant plus de réticences qu'ailleurs, du fait de la tradition régionale, confortée par le poids politique du MRP et l'emprise syndicale de la CFTC. La notion de « classe ouvrière » se généralise, marquant une évolution qui s'affiche en 1974, quand le président national déclarera lors d'une manifestation publique : « Nous nous situons naturellement dans le courant de la lutte

des classes »<sup>29</sup>.

Quand les jocistes quittaient le mouvement, la plupart s'engageaient dans les mouvements familiaux, dont la « mystique » et les objectifs étaient dans la continuité de la JOC, MPF, puis MLP et MLO. Ces mouvements ne s'implantent en Alsace qu'après 1945, au moment où ils sont entraînés dans les changements évoqués ci-dessus, qui semblent échapper aux acteurs eux-mêmes. C'est au moment où le MPF « entrait en politique »<sup>30</sup> et sortait du giron de l'Eglise, que ce mouvement accueillit les jocistes alsaciens, avec leur expérience politique si particulière. Les militants locaux peinaient à savoir ce qui se passait à la tête de leur mouvement, ils étaient absents des débats menés dans les réunions décisives. Pour eux, qui sortaient d'une période de propagande omniprésente, de matraquage idéologique, où toute activité ne relevant pas du parti nazi était proscrite, c'est la recherche d'un engagement de solidarité de classe et même temps que chrétien qui primait.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'accent soit d'abord mis sur des « services » qui formalisent dans l'action collective des actions d'entraide et de solidarité en réponse à des problèmes concrets et quotidiens, et qui s'auto-nomisent peu à peu pour devenir des institutions à part entière. Les squattages sont l'illustration de cette orientation pragmatique. Une fois qu'ils eurent acquis méthode, assurance, compétences multiples, dans cette « université populaire » qu'était la JOC, à travers des actions et dans les nombreux services de la « galaxie de l'APF », les squatteurs de l'après-guerre élargirent leur champ d'action au syndicalisme et pour certains, à la politique.

Monique Mombert

<sup>24</sup> *Les Cahiers du GRMF*, n° 9 : Une communauté brisée. Regards croisés sur la scission MLP-MLO de 1951.

<sup>25</sup> *Les Cahiers du GRMF*, n° 9, « Les grandes étapes d'une crise », p. 77 sqq.

<sup>26</sup> Nizey, op. cit. p. 39.

<sup>27</sup> Nizey, op. cit., p. 40.

<sup>28</sup> Dillinger, p. 241.

<sup>29</sup> Cité par Dillinger, p. 318.

<sup>30</sup> Michel Chauvière, « 1945, les contradictions de l'entrée du MPF en politique », in *Chrétiens et ouvriers*, p. 230-244.



### **BOESCH Charles**

*Né le 30 mai 1925 à Strasbourg (Bas-Rhin); ajusteur (1945-1979), puis gestionnaire de maison familiale (1979-1983); militant de la JOC (1945), puis du Mouvement populaire de familles, MPF, (1947), de l'Action catholique ouvrière, ACO (1951), président du comité départemental, membre du conseil national, militant CFTC puis CFDT; responsable du syndicat de la métallurgie (1964); membre du CA (1983), puis président de l'Association familiale d'aide à domicile (AFAD).*

Charles Boesch est né en 1925 à Strasbourg. D'origine campagnarde, sa famille s'était installée à proximité de la cathédrale, rue des Orfèvres; son père, Léon Boesch, était magasinier, sa mère Emilie Knobloch couturière à domicile. Après sa scolarité primaire jusqu'au certificat d'études, il fit un apprentissage d'ajusteur chez Spiertz (fabricant de presses et de plieuses pour l'industrie automobile). Catholique pratiquant, et intégré dès l'enfance dans les activités de la paroisse de la cathédrale, il participa après l'annexion de fait de l'Alsace aux «*Bibelstunden*», des réunions organisées par Charles Arbogast\* et l'abbé Billing, qui sous couvert d'étude biblique permirent la poursuite d'une activité collective de la jeunesse catholique après l'interdiction par les Allemands de la JOC et de la JOCF en janvier 1941. Incorporé de force dans l'armée allemande en 1943, il déserta en 1944. A son retour de captivité, il rejoignit dès avril 1945 la JOC, refondée par quelques anciens avec le soutien de Théo Braun\*, qui fut chargé par l'équipe nationale de relancer la JOC en Alsace, Paul Fritsch\* étant chargé du Haut-Rhin.

Après avoir suivi en mai 1945 une session intensive de formation à Colmar, Charles Boesch fut chargé de la section Cathédrale de la JOC, puis, de 1947 à 1951, il dirigea la Fédération JOC de Strasbourg et fut responsable de la branche «*jeunes*» (17-20 ans).

A la même époque, ouvrier chez Spiertz, il contribua à la création d'une section CFTC, face à une direction notoirement anti-syndicaliste, qui l'éloigna sur des chantiers extérieurs. En 1951, il démissionna pour entrer chez Matford, puis Holweg (métallurgie, machines à papier), où il créa une section CFTC en 1960. Il assumait diverses responsabilités au

syndicat métallurgie de la CFTC : élu au comité d'entreprise, délégué au comité du syndicat. Partisan de l'unité d'action avec la CGT dans l'entreprise et de la déconfectionnalisation, il approuva l'évolution de la CFTC en CFDT. Il présida le syndicat CFDT de la métallurgie du Bas-Rhin de 1966 à 1979.

En 1951, il épousa Antoinette Haushalter, fille d'un commis d'alimentation et d'une agent de service de la Ville de Strasbourg; de cette union naquirent quatre enfants (1952, 1953, 1957, 1963). Passé de la JOC au Mouvement populaire des familles (MPF), il participa activement à la vie de la section de Strasbourg centre, dont il assura la présidence à la suite de Willy Hoch. De 1951 à 1954, il organisa avec une équipe de militants familiaux et de jocistes (tels Lucien Ganter\*), des «*actions logements*» connues dans l'histoire du MPF comme «*squatages*», et s'impliqua dans le service des travailleuses familiales, dirigé par Suzon Lucké. Après la scission du mouvement populaire familial, il opta pour le Mouvement de libération ouvrière (MLO), et adhéra à l'Action catholique ouvrière (ACO), fondée en 1951, dont il fut, de 1953 à 1962, responsable du comité diocésain puis délégué au comité national. Il présida également la fédération du Bas-Rhin des Associations populaires familiales (APF) de 1955 à 1960. Il participa dans ce cadre aux rencontres annuelles depuis 1950 avec les militants allemands du KAB (*Katholische Arbeiterbewegung*).

La mauvaise santé de son épouse l'amena à quitter son emploi et ses responsabilités syndicales en 1979 pour devenir gérant de la maison familiale Saint-Bernard à Lucelle (Haut-Rhin), jusqu'à sa préretraite en 1983. De retour à Strasbourg, il s'engagea dans l'Association familiale d'aide à domicile (AFAD), qu'il présida de 1989 à 1994.

Sources : renseignements fournis par l'intéressé à Monique Mombert en 2011 et 2012. Notice dans le *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne* par Eugène Kurtz. Portrait par A. Wicker dans le *Nouvel Alsacien*, 1.12.1976 : «*Charles Boesch, militant ouvrier*». De Wissembourg à Sélestat – 50 ans de JOC. Témoignages recueillis par Charles Dillinger, Strasbourg, 1979. *De la CFTC à la CFDT – 1964. L'évolution confédérale. L'adhésion de l'Alsace,*

Almémos, Strasbourg (photos p. 201 et 206). Renseignements fournis par l'intéressé à J.-M. Conraud.

Jean-Marie Conraud, Léon Strauss, Monique Mombert

### **GANTER, Marie-Thérèse** [dite «*Mimi*», née Schmitter Marie-Thérèse]

*Née le 21 février 1926 à Village-Neuf (Haut-Rhin); employée de bureau, puis travailleuse familiale, ensuite conseillère conjugale; militante jociste du Haut-Rhin, permanente pour la région Alsace (1951-1953); militante MPF, puis APF; présidente par intermittence de sections APF (1977-1989) dans le Bas-Rhin.*

Le père de Mimi Ganter, Aimé Schmitter (1896-1964) était agent du Réseau Alsace-Lorraine, sa mère, Amélie Burgunder (1899-1989) femme au foyer. La famille était catholique, très «*ouverte*», quoique sans engagement militant particulier. Après l'école primaire, Mimi Ganter fut brièvement interne à l'école ménagère de Carspach (Sonnenberg), jusqu'à l'annexion de fait en 1940, qui provoqua la fermeture de l'établissement. Elle fut alors scolarisée à l'école commerciale (Höhere Handelsschule) de Thann (1940-1943), après quoi elle fut incorporée dans le service du travail du Reich (*Reichsarbeitsdienst*, RAD), envoyée en Allemagne pour travailler aux champs, puis dans la défense anti-aérienne (*Flakwaffendienst*). Après son retour, le 14 juillet 1945, elle prépara le CAP d'employée de bureau (1946). Plus attirée par la production, elle renonça en 1948 à son emploi de bureau à l'entreprise textile Schaeffer de Vieux-Thann pour une activité d'ouvrière.

Pendant la guerre, quoique la JOC fût interdite dans les territoires annexés, comme les autres organisations non nazies, elle continua une activité clandestine. Sous le couvert d'activités paroissiales consacrées à l'étude biblique (*Bibelstunden*), seules rencontres tolérées par les occupants, organisées à Thann et Vieux Thann à partir de 1940 par des responsables de Mulhouse avec l'appui de l'abbé Eugène Schaal, l'équipe de jocistes féminines se retrouvait à la sacristie, pour des activités variées, dans la continuité de la JOCF d'avant-guerre. Les activités mêlaient un programme éducatif (hygiène, etc.), des «*services*»

de solidarité concrète à destination des soldats et des enfants dont les pères étaient absents (paquets, fêtes de Noël, etc.), et une dimension religieuse fervente. Très marquée par ce mouvement, Mimi Ganter trouva dans cet arrière-plan un grand soutien quand elle fut incorporée de force ; se sentant « envoyée en mission », elle vécut cette période comme un apostolat.

Dès la libération de l'Alsace, la JOC et la JOCF redémarrèrent. L'idéal jociste de la « construction d'un monde meilleur » dans la période de pénurie de l'après-guerre incita Mimi Ganter en 1948 à devenir travailleuse familiale dans le cadre d'un des « services » des Associations populaires familiales (APF). En 1951, la JOCF fit appel à elle comme permanente fédérale de la région Est, chargée des apprenties en Alsace et Moselle. Dans cette fonction, elle participa aux contacts avec la *Katholische Arbeiterjugend* (KAJ), association homologue de la JOC, créée après-guerre en Allemagne. Ses compétences en allemand lui donnèrent l'occasion de servir d'interprète lors de rencontres de travail entre permanentes allemandes et françaises. Son mariage en 1953 avec un permanent de la JOC, Lucien Ganter\*, mit fin à son mandat de permanente JOCF. Dès lors, elle milita dans les mouvements familiaux, dans lesquels son mari, permanent de l'APF du Bas-Rhin de 1954 à 1956, était également impliqué. Elle participa aux actions locales du mouvement, pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier populaire de la périphérie strasbourgeoise où la famille s'était installée, le Neuhof, dans les « cités » nouvellement construites. Dans la logique héritée de la JOC, les actions étaient assurées par les associations locales, au niveau du quartier, où des mères de famille, femmes au foyer, pouvaient prendre des responsabilités, en réponse à des besoins repérés dans leur vie quotidienne. C'est ainsi que fut obtenue l'implantation d'une supérette, d'une consultation de nourrissons, que fut organisé un service itinérant de machines à laver, un groupement d'achats, etc. Après avoir présidé l'Association populaire des familles (APF) du Neuhof, Mimi Ganter poursuivit ces actions au sein des APF à Schiltigheim, où la famille emménagea en 1959 avec ses 4 enfants (nés en 1954, 1956, 1958, 1959). Au cours des années

1960 et 1970, le mouvement familial se donna des objectifs plus politiques, en coopération avec d'autres organisations. C'est ainsi que Mimi Ganter, en tant que responsable locale des APF, participa aux actions menées contre l'implantation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Schiltigheim, et pour la réalisation du centre social de la cité des Ecrivains, contre les hausses de loyer de cette cité HLM et pour sa réhabilitation.

Après une formation de conseillère conjugale par l'Association Française des centres de Consultation Conjugale (AFCCC) de 1975 à 1979, elle participa à la création d'un Centre de consultations conjugales à Schiltigheim, où elle assura une permanence à titre bénévole jusqu'en 1989, date de l'installation du couple à Reichshoffen, ville natale de Lucien Ganter, qui fut adjoint au maire de cette ville jusqu'en 1995.

### Sources :

Entretiens avec Lucien et Mimi Ganter 14/12/2010, 13/04/2011, 20/03/2012. Entretiens avec l'abbé Joseph Sifferlen 03/11/2010, 17/03/2011. *Maitron*, notice Lucien Ganter par Fernand Brem et Jean-Marie Conraud. *De Wissembourg à Sélestat. 50 ans de JOC*. Témoignages recueillis par Charles Dillinger, Strasbourg 1979. CD-Rom « Les 60 ans de l'ACO : les anciens témoignent », ACO du Bas-Rhin 2010.

Monique Mombert

**WUNSCHEL, Jeanne** (dite « Jeannette »), Salomé  
*Née le 13 juin 1924 à Bischheim (67), militante et permanente JOCF (1948-1951), militante du Mouvement de libération ouvrière (MLO) et des Associations populaires des familles (APF), travailleuse familiale.*

Le père de Jeannette Wunschel, Charles Wunschel, était maçon, sa mère, issue d'une famille d'agriculteurs, eut de nombreuses activités : ouvrière en usine, lingère, entre autres. La famille, catholique, se composait de 5 enfants, 3 d'un premier mariage de la mère, 2 du second. A Hoenheim, une banlieue populaire au nord de Strasbourg, où la famille s'était installée, Jeannette fréquenta l'école jusqu'à 13 ans, après quoi elle assista sa mère dans les tâches quotidiennes. Au retour de l'évacuation en Haute-Vienne en

1940, elle occupa un emploi de fille de salle à l'hôpital de Wissembourg, avant d'être requise en 1941 par le *Reichsarbeitsdienst*, RAD (Service du travail du Reich), qui la plaça dans des familles d'agriculteurs aux environs de Trèves. A l'issue de cette période de 6 mois de travail obligatoire, elle fut maintenue en Allemagne 6 mois supplémentaires, dans le cadre du *Kriegshilfsdienst*, KHD (Service auxiliaire de guerre), affectée comme contrôleuse au tramway d'Aix-la-Chapelle. En fréquentant la messe le dimanche, elle rencontra à Aix-la-Chapelle des Français du STO, parmi lesquels des jocistes, ainsi que Maurice Rondeau (1910-1944), aumônier clandestin, qui sera déporté à Buchenwald en 1944.

A son retour en Alsace, elle participa à des réunions de la JOC clandestine camouflées en études bibliques (*Bibelstunden*). Après la Libération, elle occupa divers emplois d'ouvrière, et participa à la JOCF renaissante, qui se développait rapidement. En 1946, elle faisait partie de la section de Hoenheim, qui fut affiliée en présence de la responsable nationale de la JOCF, Mimi Fasquelle. C'est l'époque où elle fit la rencontre, décisive pour ses choix ultérieurs, de Suzon Lucké, ancienne de la JOCF, militante du mouvement familial, qui sut enthousiasmer plusieurs jocistes pour le service des travailleuses familiales. Ce métier correspondait au travail social utile que Jeannette Wunschel recherchait. En 1947-1948, elle suivit une formation, assurée à Lyon par le MPF, mais avant d'entrer en fonction, elle accepta un mandat de permanente de la JOC. Un premier mandat, en 1945-1946, avait été abrégé faute de financement, le second dura 3 ans, de 1948 à 1951. Avec Thérèse Zehner pour la Moselle, Lucie Schmitt pour le Haut-Rhin, Alice Burst comme permanente régionale, et le soutien de l'abbé Oster, aumônier pour la Moselle et habitant Hayange, elle était chargée de l'organisation et de l'animation dans le Bas-Rhin. La suite de sa vie professionnelle et militante eut pour cadre le Mouvement de libération ouvrière (MLO), et les Associations populaires familiales (APF), dont dépendait le service de travailleuses familiales qui l'employait (Association populaire d'aide familiale, APAF). Elle participa aux opérations des APF, organisés avec les habitants des quartiers populaires de Schiltigheim et du



Neuhof: « opérations patates », « opération machines à laver ». Dans l'optique de promotion ouvrière (« Sois fier ouvrier ») commune à la JOC et au mouvement familial, et sensibilisée par les formations du MLO au droits de la personne, elle ressentit la nécessité d'agir en constatant combien les familles qu'elle accompagnait dans son travail étaient loin de jouir du droit à la dignité. En 1964, elle réussit avec l'aide de l'équipe APF du quartier Solignac (Neuhof), à se faire attribuer par les HLM un logement dans un quartier réputé difficile, la cité des Canonnières au Neuhof, un ensemble de maisons provisoires en tôle construit dans les années 1930 pour accueillir les familles délogées du centre ville. L'état de cette cité, qui fut détruite en 1969, était scandaleux : tôle rouillée, toits percés, absence d'eau chaude et de salle de bains. Avec l'équipe des APF du quartier Solignac, dont le responsable était Claude Schaefer, Jeanette Wunschel réussit à constituer une délégation, qui fut reçue par les HLM et obtint que les habitants dans de meilleures conditions. Jeanette Wunschel elle aussi fut relogée en 1968, dans le quartier du Ballersdorf, toujours au Neuhof, où les APF s'efforcèrent par des actions collectives d'améliorer la vie du quartier. La méthode restait celle de la JOC (voir, juger, agir = enquête, réflexion, action), le principe était d'impliquer les personnes concernées et non pas d'agir en leur nom, mais de les aider à prendre leurs responsabilités. C'est ainsi que de 1969 à 1975, avec des groupes d'habitants et soutenue par les APF, elle mena des actions pour améliorer l'accès, la sécurité et la propreté du quartier, et pour lutter contre les expulsions. Après cette période de militantisme intense, et d'actions qui amenèrent à l'association un afflux d'adhérents, elle continua de participer à des opérations collectives pour la réhabilitation du Neuhof, et à la préparation d'un projet de restaurant-garderie et d'un centre socio-culturel. Elle s'était syndiquée à la CFTC en devant travailleuse familiale, et passa ensuite à la CFDT. Retraitée depuis 1984, elle habite toujours la même cité.

Sources :

Entretiens : 10/05/2012, 10/09/2012.  
Courrier de l'abbé Maurice Rondeau du 29/06/1944. CD-Rom « Les 60 ans de l'ACO : les anciens témoignent ».

*Le Journal du Neuhof*, n°9, décembre 2000 : Lutte d'hier de 1964 à 1980, p. 30-33 : « Témoignage d'une militante de l'APFS (Association Populaire Familiale et Syndicale), Jeanette Wunschel ». Entretiens avec l'abbé Joseph Sifferlen 03/11/2010, 17/03/2011. *De Wissembourg à Sélestat. 50 ans de JOC*. Témoignages recueillis par Charles Dillinger, Strasbourg 1979. Sur les travailleuses familiales, Cf. *Les Cahiers du G.R.M.F.* n°11, sous la direction de Bruno Duriez, Jean Nizey, Michel Chauvière : La solidarité en actes. Services collectifs et expression des usagers dans le Mouvement populaire des familles 1940-1955, p. 175 sqq.

Monique Mombert

### Les archives du monde du travail et le centre des archives industrielles et techniques de la Moselle

C'est en 1949, lorsque Charles Braibant, directeur des archives de France, fonde au sein des archives nationales la « section des archives privées et économiques et du microfilm » que l'on commence à prendre conscience de l'importance des archives du monde du travail. Cette politique se concrétisera par l'inauguration d'un premier « Centre des archives du monde du travail » à Roubaix en 1993 dénommé depuis 2007 Archives nationales du monde du travail. Ce site est le seul dédié aux archives d'entreprises à vocation nationale. Parallèlement, de nombreux services départementaux d'archives ont développé de leur côté leurs fonds privés relatifs au monde du travail (Colmar, Metz, Nanterre, Bobigny...)

Les Archives départementales au niveau local ou les Archives nationales du monde du travail sont donc devenues au fil du temps des acteurs importants de la collecte d'archives économiques et sociales ; politique de collecte dépendant bien évidemment des orientations voulues par les Directions. Mais il n'en reste pas moins que ces services et plus largement les usagers attachent un intérêt grandissant pour ces sources. Le dévelop-

pement de centre d'archives ouvert par les fondations d'entreprise témoigne de ce phénomène également (Peugeot, De Dietrich, Total...)

### Les archives du monde du travail dans les services d'archives publiques

Toujours est-il que les archives publiques jouent un rôle central dans la collecte des archives du monde du travail.

Dans le cas des entreprises publiques d'abord (EPIC par exemple), les archives sont transférées vers des services d'archives publics, en raison de leur dimension inaliénable et imprescriptible. Les Archives nationales du monde du travail sont donc le principal interlocuteur pour les entreprises publiques nationales en activité ou en liquidation qui versent, si elles le souhaitent, leurs archives dans ce service. La plupart des grandes entreprises publiques françaises (Banque de France, EDF, La Poste, SNCF...) étant dotées d'un service d'archives, la collecte demeure interne et les archives sont souvent gérées par l'entreprise. Dans le cas de Charbonnages de France, entreprise en liquidation depuis 2008, les archives historiques et intermédiaires du siège parisien ont été transférées aux Archives nationales du monde du travail. Les archives des entreprises des différents bassins quant à elles ont été transférées dans des services départementaux.

Dans le cas des entreprises privées ensuite, les Archives départementales et les Archives nationales du monde du travail sont le seul relais pérenne lors de la liquidation d'une entreprise. Elles doivent être tenues au courant de la liquidation d'une entreprise et peuvent ainsi recueillir et revendiquer les documents qui intéressent l'histoire économique. Elles élaborent également avec ces entreprises des conventions qui transmettent la gestion des archives courantes, contre le paiement d'une somme déterminée, aux Archives départementales.

Ces dernières peuvent enfin accepter et stimuler les dépôts de fonds privés qui peuvent émaner de militants, acteurs et organisations du monde du travail, qu'elles soient issues du milieu syndical, associatif ou entrepreneurial.

### Les archives du monde du travail : un engagement ancien du conseil général de la Moselle.

Les services du département de la Moselle ont été particulièrement volontaristes s'agissant des archives du monde du travail. La Moselle ayant été un département fortement industrialisé – mines de fer, sidérurgie, verre, sel, chaussures, charbon, chimie –, les services d'archives ont recueilli très tôt des fonds ayant trait au monde du travail.

Sur le site de Saint-Julien, on trouve déjà les archives de plusieurs mines de fer – Hayange, Rochonvillers –, usines sidérurgiques – laminoirs de Thionville, Gandrange, Florange... – verreries – Lemberg, Hartzwiller, Vallerysthal – et usines de biens manufacturés – usines BATA –. Des fonds qui pour la plupart ont été recueillis dans l'urgence suite aux restructurations et liquidations diverses qui ont frappé le département. Par ailleurs, de nombreuses organisations syndicales et militants ont déposé des fonds. C'est en particulier vrai pour la CGT – fonds de l'UD, du syndicat du charbon, des tabacs, du livre... – et la CFDT – fonds «Jean-Marie Conraud» rassemblant les archives de l'UD, des syndicats des mines de fer et de la sidérurgie, fonds 138J du syndicat des mineurs de charbon de la Moselle, fonds SGEN de la Moselle. –.

Enfin, on trouve aussi à Saint-Julien les fonds de personnalités tels le fonds «Georges Steines» – ingénieur sidérurgiste – ou celui d'André Walter – sur les activités de la CGT dans l'industrie chimique –.

Rappelons tout de même que ces fonds privés (série J) sont consultables sur dérogation et sur autorisations des ayants-droits déposants. Enfin, une bonne partie de ces fonds, s'ils ont été récoltés dans l'urgence par les fonctionnaires, n'ont pas été non plus inventoriés de manière exhaustive. Ainsi, la consultation des archives d'entreprises sidérurgiques par exemple peut s'avérer compliquée.

À côté du site de Saint-Julien, les services de la Moselle disposent depuis 2007 d'un second site de stockage de 3000m<sup>2</sup> à Saint-Avold; et ce, en vertu du transfert de près de dix kilomètres linéaires d'archives publiques riches et complètes des Houillères du bassin de Lorraine.

Les origines de l'exploitation du charbon remontant au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en Moselle, le fonds recèle un corpus imposant et intéressant de nombreux domaines de recherche (histoire économique, histoire des techniques, études urbaines, architecture...). Ce dernier concerne les archives des HBL – direction générale, technique, financière, du personnel. –, mais également celles des compagnies privées qui ont précédé la création de cet Établissement public industriel et commercial.

Un grand travail d'inventaire de ces archives des houillères est mené depuis plusieurs années déjà. Si ce travail est terminé pour la période postérieure à la nationalisation, il est encore en cours pour les fonds précédant cet événement. Un aperçu de cet inventaire est disponible sur le site des archives de la Moselle.

### La création du centre des archives industrielles et techniques de la Moselle

À la suite du transfert de ces archives, il est devenu évident pour les pouvoirs publics que cette grande annexe des archives départementales devait s'élargir aux autres industries. C'est au mois d'août 2011 que la vocation industrielle de cette annexe a été consolidée. Le service est rebaptisé «Centre des archives industrielles et techniques de la Moselle» (CAITM) et, un peu à la manière du CAMT, devient un service à vocation nationale. Ce CAITM se destine donc désormais à recueillir l'ensemble des archives économiques, d'entreprises et du monde du travail du département.

Pour ce faire, le conseil général a effectué des travaux de réfection qui ont concerné les magasins ainsi que la salle de lecture qui compte huit places. Le déménagement des fonds de Saint-Julien a commencé cet été 2012 et devrait se clore avant la fin de l'année. Le centre est par ailleurs d'ores et déjà ouvert à raison de trois jours par semaine, soit du lundi au jeudi de 9 h à 16 h. Il demeure préférable toutefois de contacter par téléphone les archives avant d'entamer toute recherche.

Service départemental d'archives de la Moselle  
Centre des archives industrielles et techniques  
Rue du Merle, Zone artisanale  
Jeanne-d'Arc

BP 10239  
57506 Saint-Avold Cedex  
Standard : 03 87 78 06 78  
Fax : 03 87 78 06 79  
Courriel : archives@cg57.fr

### Compte rendu de l'inauguration du Centre des Archives Industrielles et Techniques de la Moselle (CAITM) à Saint-Avold le 29 février 2012

Suite à ma visite des locaux rénovés des anciennes archives des houillères lorraines (annexes Jeanne d'Arc des archives départementales de la Moselle), je vous fais part des informations que j'ai pu y glaner.

Je ne m'attarderai pas ici sur les piques-assiettes et les discours d'élus locaux en campagne. J'ai par contre longuement discuté avec le personnel des archives départementales de la Moselle de Saint-Julien-lès-Metz et de Saint-Avold. J'ai pu également visiter les magasins de stockage des archives.

Toujours situé à l'ombre du carreau Sainte-Fontaine à Saint-Avold, le Centre des archives industrielles et techniques de la Moselle doit centraliser à terme l'ensemble des archives syndicales et d'entreprises conservé par les archives départementales de la Moselle.

Outre les fonds des houillères, le CAITM accueillera les archives de diverses entreprises et d'organisations syndicales actuellement stockées à Saint-Julien-lès-Metz. Parmi ces fonds, on trouve ceux de certaines mines de fer de l'ARBED, ceux de certaines usines USINOR et SACILOR, mais aussi les archives des unions locales, régionales et départementales CGT et CFDT, ainsi que les archives de nombreux syndicats d'entreprise de branches diverses (mines, livre, enseignement, sidérurgie...)

Si les travaux de réfection des magasins et de la salle de lecture ont pris fin en août 2011 (avec plusieurs mois de retard), ce centre d'archives ne fonctionne pas encore de manière efficiente.

D'abord, parce que les transferts de fonds n'ont pas encore débuté; ensuite, seul un archiviste est nommé sur le site pour le moment; le nom du directeur des archives quant à lui est inconnu à ce jour. Par ailleurs, la précédente équipe a été débauchée en partie par le musée de

la mine de Petite-Rosselle.

En conséquence, le CAITM n'est ouvert que deux jours par semaine jusqu'à nouvel ordre, les mardi et jeudi de 9 h à 16 h; le site devant à terme ouvrir quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

La situation devrait évoluer assez rapidement; j'en serai informé et partagerai le cas échéant ces informations avec vous.

L'autre information glanée au cours de cette inauguration est la mise en place d'un comité scientifique à l'ANGDM (association nationale de garanti des droits des mineurs) associant également divers sites muséographiques dont le musée de la Mine à Petite-Rosselle, le site Lewarde, la mine témoin d'Alès...

Pour rappel, L'ANGDM est la structure de défaisance sociale des Charbonnages de France, chargée entre autres du maintien du régime social minier (retraite, sécu, droit en nature consigné dans le Statut).

L'idée de ce comité serait d'initier des recherches en histoire minière, recherche essentiellement d'Histoire sociale plutôt que d'Histoire techniques et industrielles. Il est très probable que l'IHS-CGT Mine-énergie et l'IHS-CGT d'Alsace ait eu vent de cette histoire qui peut intéresser Almemos également.

Là encore, je devrai être tenu informé de l'évolution de ces projets encore flous pour le moment par l'entremise de Paul Bladt (Cf. biographie dans le Maitron), très impliqué dans les travaux de l'ANGDM. J'espère aussi pouvoir croiser ces informations avec l'IHS-CGT mines-énergie si mon prochain séjour à Paris me permet de faire un crochet par Montreuil.

Sylvain Cothias

### La grande grève des mineurs de 1963 dans le bassin houiller lorrain : du corporatisme minier aux enjeux socio-économiques

**A**u cours du mois de mars 1963, l'ensemble des mineurs de houille est en grève... cinq semaines durant, une intense épreuve oppose les travailleurs de la houille et le pouvoir gaulliste. Pourtant, ce conflit surgit de façon inattendue dans un climat économique, politique et social a priori serein. La guerre d'Algérie est désormais liquidée, quant à l'économie française, elle affiche des résultats qui invitent à un franc optimisme. Sur un plan politique ensuite, le régime de la Cinquième République apparaît désormais stabilisé. En effet, les résultats du référendum du 28 octobre 1962 et la confortable majorité acquise par l'UNR-UDT à l'occasion des élections législatives de novembre 1962 témoignent quant à elle de l'ancrage de la nouvelle constitution et du pouvoir gaulliste<sup>1</sup>. C'est dans ce climat euphorique que la nouvelle majorité promet une année « sociale ». La régie Renault, entreprise publique, montre d'ailleurs l'exemple en accordant une quatrième semaine de congés payés à ses salariés. Très rapidement cependant, le gouvernement tente de freiner la généralisation de telles avancées sociales, par crainte d'une reprise de l'inflation. Cependant, en dépit de ce contexte de prospérité, l'année 1963 marque le grand retour des revendications ouvrières et salariales dans bien des secteurs économiques. La grande grève des mineurs de houille en est le symbole, en raison de sa durée et de son organisation. La corporation s'est alors positionnée en première ligne, d'abord dans le cadre d'une grève du rendement inédite fin janvier, puis d'une grève totale et générale des mines du 1<sup>er</sup> mars au 4 avril.

<sup>1</sup> Ces élections furent convoquées consécutivement à la dissolution de l'Assemblée nationale le 5 octobre 1962. Cette décision fut prise par De Gaulle qui souhaitait ainsi devancer une motion de censure du gouvernement déposée par les députés. Ces derniers s'opposaient en effet à l'élection présidentielle au suffrage universel.

Il faut dire que, loin de coller au modèle de prospérité que nous venons de décrire, la corporation minière et plus particulièrement celle intégrée au « secteur houiller et nationalisé » fait figure d'exception. Les salaires sont en effet gelés depuis 1957<sup>2</sup>. En 1962 d'ailleurs, on accorde encore aux mineurs des hausses de salaire sensiblement inférieures à celles octroyées aux autres entreprises publiques. Le temps de travail hebdomadaire effectif, proche des 48 heures, est l'un des plus élevés de la CECA<sup>3</sup>. De plus, les mineurs s'inquiètent du projet gouvernemental de réforme de la sécurité sociale minière qui remet en cause la gratuité des soins<sup>4</sup> alors même que, parallèlement à ce projet, l'introduction de nouveaux outils de production<sup>5</sup> provoque une augmentation sensible de l'exposition des mineurs aux poussières et à la silicose.

Pour expliquer la dégradation du climat social dans le secteur minier, il faut remonter à la période de la Libération. La France, sortie meurtrie du second conflit mondial, devait alors satisfaire d'importants besoins énergétiques dans l'espoir d'une reconstruction rapide. Le charbon semblait alors le moyen le plus rapide pour y parvenir. Devant l'impérieuse nécessité de rééquiper et de moderniser les mines de charbon, l'Assemblée nationale avait voté à main levée, le 17 mai 1946, la nationalisation des houillères ainsi que la création d'un statut du mineur censé encourager les vocations. C'est ainsi que s'était engagée la bataille du charbon dans toutes les Houillères de France. Un Commissariat au Plan a été créé, avec pour objectif de fixer les objectifs de production et de se porter garant de l'indépendance énergétique de la Nation. La CGT

<sup>2</sup> Le salaire de base correspond au produit de l'indice de rémunération de base et de l'indice catégoriel. Le premier est figé depuis 1957. Le second souffre de l'émergence de nouveaux métiers miniers plus qualifiés, mais qui ne correspondent pas aux grilles catégorielles existantes.

<sup>3</sup> Cf. Achille BLONDEAU, 1963 : *Quand la mine se lève*, Paris, Messidor

<sup>4</sup> En 1962 avait été notamment décidée une augmentation d'un point du taux de cotisation à la SSM.

<sup>5</sup> On expérimente de nouveaux types de chantiers : ceux qui emploient les attaques multiples ainsi que les chantiers en semi-dressants à havage intégral; ces derniers se caractérisent par une mécanisation accrue et des quantités accrues de poussières.



## La grève des mineurs de 1963 en Lorraine

et les Charbonnages exaltent alors à l'unisson l'ouvrier mineur, avant-garde de la classe ouvrière, héros de la lutte pour la production qui sacrifie sa santé et ses conditions de vie matérielle à l'intérêt supérieur de la reconstruction de la Nation. Ainsi, lorsque le conflit éclate en 1963, c'est d'abord en grande partie parce que, quinze ans plus tard, «les premiers ouvriers de France» se sentent laissés pour compte d'une économie dont ils avaient pourtant assuré le redémarrage.

Les mineurs réclament donc un juste retour de leur effort et revendiquent un rattrapage des salaires de 11%<sup>6</sup>, la semaine de quarante heures, ainsi qu'une quatrième semaine de congés payés. À ces revendications salariales s'ajoutent également des inquiétudes sur la pérennité de l'emploi. Les impératifs du marché commun de la CECA, la concurrence du fuel, mais aussi les pertes croissantes enregistrées par les Charbonnages de France<sup>7</sup>, invitent le gouvernement à une modification de sa politique énergétique. Aux logiques productivistes et d'indépendance énergétique se substituent des considérations de coût et de rentabilité. Le plan «d'adaptation des houillères» adopté en juin 1960 et présenté par Jean-Marcel Jeanneney témoigne de cette évolution. Prévoyant une baisse de la production et de la main-d'œuvre employée, il dessine la concentration de l'activité charbonnière et des investissements productifs dans les bassins les plus profitables. Aussi ce Plan menaçait-il la corporation minière dans son existence même. Cette ombre portée sur l'emploi met en relief les motivations d'un conflit qui s'est matérialisé par l'engagement de toutes les catégories professionnelles minières : ouvriers du fond et de la surface, ETAM, ingénieurs... Au-delà de cette dimension intercatégorielle, la grève s'appuie également sur un profond soutien populaire : une presse compatissante qui redécouvre Germinal<sup>8</sup>, le soutien affiché par les salariées d'autres sec-

teurs et, plus largement, l'attachement de la population à ses mineurs en témoignent.

À l'origine de la grève de 1963, on trouve donc des motivations multiples et profondes. Quant au gouvernement, malgré de nombreux signes d'alerte, il semble avoir été dépassé par ces enjeux. En effet, l'année 1962 est marquée par plusieurs conflits, même si l'absence d'unité syndicale n'a pas permis encore l'émergence d'un mouvement social national. Decazeville par exemple a connu une grève «sur le tas» de novembre 1961 à janvier 1962 en conséquence des décisions de fermeture de puits actées par le plan Jeanneney.

Tandis qu'en 1962, les journées d'action, mouvements locaux et catégoriels continuent à s'égrainer, le 29 novembre, la CGT lance un mot d'ordre inédit de «grève du rendement» pour le 16 janvier 1963. Le 21 décembre, FO lance un mot d'ordre similaire. La CFTC quant à elle, tout en annonçant ne pas vouloir faire obstacle à cette action, estime qu'une grève générale constitue l'unique solution permettant la satisfaction des revendications<sup>9</sup>. Les résultats de la grève du rendement et la mobilisation de la corporation encouragent les syndicats à poursuivre la lutte revendicative. La décision gouvernementale d'ouvrir des négociations le 1er février permet de diviser momentanément le front syndical et de suspendre l'appel intersyndical à la grève générale<sup>10</sup>. Cependant, les pourparlers échouent rapidement, et les clivages semblent se cristalliser. L'appel à la grève générale lancé pour le 1<sup>er</sup> mars est reformulé le 22 février, par la CFTC et FO et, à demi-mot, par la CGT. Le 1er mars, le rapport de force s'engage et la grève, sans être totale, est bien suivie.

Mais dès le 2 mars, le conflit prend une tournure radicale. En effet, le Général de Gaulle signe à cette date un décret autorisant la réquisition de l'ensemble du personnel des Houillères, tandis que le pays sort

d'un hiver sibérien<sup>11</sup>. Ce geste renforce la conviction des grévistes et des syndicats qui s'engagent alors dans un véritable bras de fer avec l'État. Quant à l'opinion, malgré le froid, elle semble sensible à la cause des mineurs et à leur sacrifice, et voit dans le geste du général, une grave atteinte au droit de grève. Dès lors, le mouvement surprend par son ampleur. Toutes les catégories de personnel des houillères se mettent en grève. L'ensemble des bassins d'exploitation est déserté. La solidarité envers les grévistes se matérialise très tôt par les importants dons et denrées qui leur sont envoyés par la population et par diverses organisations syndicales et politiques. Les actions de soutien se multiplient en France comme à l'étranger. Elles prennent la forme de journées de grève ou de perturbation des appareils productifs<sup>12</sup> ayant trait de près ou de loin à l'économie de la houille. Ces actions constituent autant de conflits satellitaires qui encouragent d'autres secteurs à suivre la voie des mineurs, tout en confortant ces derniers dans leur décision de poursuivre la lutte jusqu'au bout. Le conflit s'installe dans la durée tandis que le gouvernement est totalement discrédité.

C'est dans ce contexte que le 13 mars, Georges Pompidou s'en remet à l'arbitrage de technocrates par l'instauration d'un conseil des «sages» chargé de chiffrer le retard des salaires dans le secteur public, en collaboration avec les syndicats. Le rapport du comité, remis à Pompidou le 22 mars, chiffre ce retard à 8%. Cependant, le Premier ministre ne fait siennes qu'une partie des conclusions du comité. Décidé à n'accorder les augmentations salariales que progressivement, refusant l'octroi d'une quatrième semaine de congés payés, Georges Pompidou joue la carte du pourrissement du mouvement<sup>13</sup>. Or,

<sup>11</sup> Décret pris en vertu de la loi du 11 juillet 1938 (titre II) sur l'organisation de la Nation en temps de guerre. Une décision similaire avait été prise avec succès en 1959 contre les cheminots de la SNCF et de la RATP.

<sup>12</sup> Les Fédérations de cheminots, et de dockers, appellent à ne plus embarquer ou débarquer de charbon. Pour l'étranger on peut également citer la décision prise par l'URSS d'un embargo sur le charbon à destination de la France.

<sup>13</sup> À ces fins de non-recevoir, plusieurs membres du gouvernement ou du Parti gaulliste multiplient les

<sup>6</sup> Cf. Achille BLONDEAU, opus cité, p. 143-145.

<sup>7</sup> Notons que la Direction des Charbonnages et des Houillères du bassin ont également fait pression pour une augmentation du prix de vente du charbon à l'État qui fixait alors les prix en deçà du prix du marché.

<sup>8</sup> En témoigne le numéro spécial édité par *Paris Match*, le mercredi 21 mars 1963 intitulé «le SOS des mineurs».

<sup>9</sup> 1963 est le seul conflit social pour lequel la Fédération des mineurs CFTC a émis un appel «effectif» de grève générale.

<sup>10</sup> Au moment de l'ouverture des négociations, la CFTC appelle toujours à la grève générale. Un avis derrière lequel s'est également rangée FO. La CGT quant à elle privilégie encore la grève du rendement, ce qui agace passablement l'entreprise.

ce dernier est loin de se dessiner et la surprise du gouvernement est totale lorsque les mineurs décident d'entamer une quatrième semaine de grève. Le 2 avril, tandis que le mouvement se durcit et atteint son paroxysme, les ultimes négociations débutent. La direction accède le 4 avril à la quasi-totalité des revendications minières dans une proportion impensable une semaine auparavant. Une hausse de la rémunération de 11 %<sup>14</sup>, une quatrième semaine de congés payés, l'ouverture d'une table ronde sur la réduction du temps de travail et l'avenir de la profession sont acquises. Une fois le protocole d'accord paraphé par les syndicats, le 4 avril, les mineurs reprennent le travail<sup>15</sup>. Historiographie du conflit

Ce conflit, s'il compte parmi les grands mouvements sociaux de l'après-guerre, demeure bien moins étudiée que les grèves de 1948, 1968, ou de 1974.

Pourtant, c'est dès 1965 qu'est édité un premier travail de maîtrise en sciences politiques sur ces événements. Dans celui-ci, Mananiary Ranivo s'intéresse surtout à l'actualité journalistique des relations entre syndicats et gouvernement, de la grande grève des mineurs à l'adoption de la loi réformant le droit de grève, l'été de la même année<sup>16</sup>. En 1980, c'est la thèse de 3<sup>e</sup> cycle d'études anglaises de Leslie Thompson qui tente un comparatisme des traitements médiatiques du Monde et du Times au sujet des grèves minières de 1963 en France et de 1972 en Grande-Bretagne<sup>17</sup>. Il faut ensuite attendre la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt pour voir émerger de nouvelles publications relevant da-

déclarations hasardeuses et insultantes. L'intervention du ministre de l'Information Alain Peyrefitte, le 26 mars sur la RTF en est un exemple frappant.

<sup>14</sup> En réalité, la hausse est de 8 %, la quatrième semaine de congés comptant pour les 3 % restant.

<sup>15</sup> Le protocole sera signé (le 12 avril) après les derniers meetings syndicaux.

<sup>16</sup> MANANIARY Ranivo, *Le gouvernement de la V<sup>e</sup> République et les syndicats : de la grève des mineurs de mars-avril 1963 à la loi du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics (étude de presse)*. Paris : 1965.

<sup>17</sup> THOMPSON Leslie, *La grève des mineurs de 1972 en Grande-Bretagne et de 1963 en France : l'attitude du «Times» et du «Monde»*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle Etud. angl. Paris 3, 1980.

vantage de l'Histoire et pas uniquement des sources journalistiques. En 1987, un article rétrospectif d'Hélène Coulonjou paraît dans l'Histoire<sup>18</sup>. En 1989, un mémoire de maîtrise porté par Hermellin Nathalie traite le conflit dans le bassin cévenol<sup>19</sup>. En 1991 enfin paraît l'ouvrage incontournable d'Achille Blondeau : fruit d'un travail minutieux, il est le témoignage du secrétaire national de la Fédération nationale du sous-sol CGT et permet de se faire une juste idée du travail d'un dirigeant syndical national au cours d'une grande grève. En 1997, le travail de maîtrise de Hoin Karl-Michaël traite le conflit dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais<sup>20</sup>. C'est en 2007 ensuite que les dernières publications voient le jour. Celle d'Olivier Auverlot<sup>21</sup> est centrée sur la question de la solidarité et de son organisation dans le Nord-Pas-de-Calais. Celle de Jacques Marseille et Jean-Baptiste Noé, éditée la même année, porte plus précisément sur l'attitude du président-général face aux mineurs en grève<sup>22</sup>. Quant à mon travail de master soutenu en 2011<sup>23</sup>, il est centré sur les stratégies syndicales dans le bassin houiller lorrain, premier travail s'appuyant sur des sources écrites et croisées de la presse locale, des houillères, des syndicats locaux et nationaux.

À cela s'ajoutent des publications concernant les événements sociaux

<sup>18</sup> CONLONJOU Hélène, «1963 : la grève des mineurs», *L'Histoire* N° 102, 1987, p. 80-85

<sup>19</sup> HERMELLIN Nathalie, *La grève des mineurs en 1963. Perception nationale et souvenir local (le cas des Cévennes)*, Maîtrise d'Histoire (dir. L. Le Van, A. Prost), Université de Paris 1, 1989, 2 vol., 158 p. et 146 p.

<sup>20</sup> HOIN Karl-Michaël, *La «Grande grève des mineurs» de 1963 dans le Pas-de-Calais, dynamiques, acteurs et perspectives*, Maîtrise d'Histoire (dir. E. Bussière, J.-P. Williot), Université d'Artois, 78 p.

<sup>21</sup> AUVERLOT Olivier, *Grève et solidarité dans le bassin minier*, Auverlot Olivier, 2007, 190 p.

<sup>22</sup> NOÉ Jean-Baptiste, MARSEILLE Jacques, *L'homme politique face à l'épreuve du changement : le général de Gaulle et la grève des mineurs, mars avril 1963*, 2007

<sup>23</sup> COTHIAS Sylvain, *La Grande grève des mineurs de 1963 dans le bassin houiller lorrain : une analyse des attitudes et stratégies syndicales* [mémoire de Master 2 d'Histoire de l'Europe occidentale sous la direction de Mr Nicolas Bourguinat], 3 vol., 2010, Strasbourg, UDS, 350p.

de 1963 ne concernant pas les houillères. On citera ici l'ouvrage de Jacques Jeandin sur la grève «au fond» des mineurs de fer de Trieux<sup>24</sup>, ou les travaux de Léon Tinelli sur l'histoire sociale et syndicale des mines de potasses<sup>25</sup>. Ces publications viennent rappeler à juste titre que si la grève des mineurs de houille a été un puissant catalyseur de l'action syndicale, elle n'a pas non plus été le seul mouvement social de l'année 1963. En effet, de nombreux mouvements périphériques ont existé et accouché d'avancées sociales. Par ailleurs, la grève des mineurs de houille, ses formes, et revendications sont caractéristiques et représentatifs d'enjeux sociaux et économiques qui débordent très largement du corporatisme minier ; un corporatisme minier dans lequel restent trop souvent cantonnés les événements de 1963 et la plupart des publications auxquelles nous avons fait référence.

Si en effet, ma recherche sur le cas des houillères lorraines constituait un essai de micro-Histoire, il n'en reste pas moins que ses conclusions mettent en avant des perspectives qui débordent très largement de la sphère minière pour mieux questionner la société française et ouvrière des années soixante.

Enjeux sociaux et revendications d'un conflit social industriel

C'est d'abord vrai pour ce qui concerne les causes et revendications de ce conflit. En effet, si les problématiques liées à l'austérité salariale et au temps de travail se posaient avec une acuité toute particulière aux charbonnages, il n'en reste pas moins qu'elles sont aussi le reflet de problèmes économiques qui dépassent la sphère minière<sup>26</sup>.

Rappelons ainsi que depuis la prise de pouvoir du général de Gaulle en 1958, la France s'engage dans une véritable politique d'austérité visant à modérer l'inflation et à équilibrer les comptes publics. Le plan Pinay-Rueff devait servir cette cause, no-

<sup>24</sup> JEANDIN, Jacques. *Trieux : soixante-dix-neuf jours au fond pour la Lorraine*. Paris : Éditions sociales, 1977.

<sup>25</sup> TINELLI Léon, *Les mines de potasse : de l'entreprise d'État à la société anonyme : 1945-1967*. Institut C.G.T. Alsace d'Histoire sociale, 2000.

<sup>26</sup> Cf. CHELINI Michel Pierre, «Les salaires des mineurs en France de 1938 à 1965», in Varaschin Denis (dir.), *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, Lille, PUA, 2003.

tamment par la remise en cause de plusieurs mécanismes d'indexation des salaires, dont celui des charbonnages qui avait déjà été largement remanié en 1954-55. Pour les ouvriers mineurs, au-delà de la seule austérité salariale, cette politique remettait largement en cause une hiérarchie salariale guidée jusque-là par des critères de pénibilité et sanctuarisée dans leur statut<sup>27</sup>. Pour les pouvoirs publics à l'inverse, les salaires devaient désormais être le reflet de la compétitivité de la branche, de son niveau de production et de rentabilité. Or à ce jeu, le secteur houiller ne devait pas être le seul touché. En effet, derrière ce secteur emblématique, coexistait un certain nombre de branches d'activité dont le déclin semblait s'amorcer; parmi celles-ci, la sidérurgie lorraine et ses mines de fer déjà, remuantes en 1963, mais également le secteur textile qui était engagé dans une série de restructurations et de concentrations<sup>28</sup>.

Ces dernières avaient aussi pour corollaire de nouvelles organisations du travail, une évolution de l'emploi de la main d'œuvre en termes de métier et de catégorie. En effet, la technicité et la mécanisation croissante des filières industrielles imposent une montée en qualification de la classe ouvrière, un recours accru aux techniciens et ingénieurs, ainsi que l'invention de nouveaux métiers au titre des activités innovantes. Le cas des houillères du bassin de Lorraine est à ce titre exemplaire, mais surtout, la grande grève de 1963 est l'expression du malaise des personnels devant ces changements sociologiques et organisationnels au sein de l'entreprise. Il est tout à fait curieux néanmoins que le premier conflit social d'ampleur national rassemblant ouvriers, employés, techniciens et ingénieurs, ait trouvé son théâtre dans un secteur minier particulièrement marqué par son ouvriérisme. Derrière la grève des charbonnages, se cachaient donc les multiples frustrations d'un personnel qui depuis la Libération vit à marche forcée les

<sup>27</sup> Cf. TREMPE Rolande, « La bataille des statuts : le statut du mineur », *Les Cahiers de l'IHS-CGTMines-énergie*, Montreuil, n° 12-13, mai 2006.

<sup>28</sup> En 1961, l'entreprise alsacienne DMC fusionne avec l'autre « grand » du secteur, la lilloise Thiriez et Cartier-Bresson. En 1962, le groupe Cernay SA est par exemple en restructuration tandis que l'usine Vestra de Bischwiller ferme.

transformations et réorganisations successives de l'appareil productif charbonnier : concentration des activités dans chaque bassin, modification des techniques d'exploitation, unification des fosses, centrales et usines chimiques au sein de conglomerats intégrés... Le phénomène est de ce point de vue très ancien dans le bassin lorrain qui avait vu le commissariat au Plan lui confié l'essentiel des investissements et objectifs de production<sup>29</sup>. Ainsi, parallèlement à l'extraction, les HBL développent des activités de valorisation qui lui assure dès les années soixante près de 40 % de son chiffre d'affaires. Parmi ces productions nouvelles, on trouve le coke, l'électricité, le gaz, ainsi que les produits chimiques de synthèse. Pour ce qui concerne la division exploitation de l'entreprise ensuite, la mécanisation des tailles, la modernisation des lavoirs et ateliers, permettent un développement spectaculaire de la productivité. Mais elles encouragent aussi la suppression de postes et la création de nouveaux métiers qualifiés – l'électromécanicien par exemple –, qui accorde une importance économique et symbolique croissante aux activités de surface, aux dépens de celles du fond.

Ces évolutions très rapides modifient considérablement la sociomorphologie de l'entreprise. Outre les restructurations successives qui se soldent par une baisse globale de 10 % des effectifs entre 1956 et 1963, les houillères comptent toujours 90 % de personnels ouvriers. Mais ces derniers se répartissent désormais dans des métiers et des branches d'activité toujours plus diverses et complémentaires. Cette évolution de la sociologie ouvrière de l'entreprise met à mal la hiérarchie établie jusque-là : si la position du « piqueur » reste en effet centrale, elle est de plus en plus concurrencée par celles occupées par des ouvriers des industries de valorisation qui assurent l'essentiel du développement des houillères. De plus, le nombre de cadres, ingénieurs, et techniciens ne cesse de croître, ce qui n'est pas sans soulever des interrogations chez ces personnels. Leur rang social et hiérarchique dans le

<sup>29</sup> Cf. THUILLIER Jean Paul, « Les Charbonnages et le Plan (1946-1962) », in ROUSSO Henri (dir.) *De Monnet à Massé. Enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans*, Paris, éditions du CNRS, 1986, p.103-105

nouveau conglomerat s'éloigne de plus en plus de celle qui était la leur dans l'ancienne « fosse » ; ils sentent ainsi leur pouvoir se diluer ou être concurrencé par celui de nouveaux acteurs et métiers. Cette atomisation favorise de facto les conflits catégoriels au sein même de la classe ouvrière – entre les ouvriers de la synthèse, de la surface, et du fond – et des équipes dirigeantes – entre les ingénieurs soucieux de technicité, et cadres soucieux des indicateurs économiques.

Une lecture attentive des revendications défendues par les organisations syndicales d'une part, mais aussi des comptes rendus de réunions et d'assemblées générales de personnels d'autre part<sup>30</sup> permettent de constater que ces frustrations sont un élément de motivation à l'engagement. Les revendications des 11 % et du temps de travail quant à elle constituaient le dénominateur revendicatif commun et minimum de l'ensemble du personnel, mais un dénominateur qui masquait mal les divisions revendicatives réelles qui existaient entre les différentes catégories de personnels.

La diversification-spécialisation des métiers et la montée de la qualification d'un côté, la concentration de l'activité et la réduction des effectifs de l'autre devaient donc doucement, mais sûrement tendre les relations sociales au sein des houillères. Si ces processus de rationalisation et d'adaptation de l'appareil productif et de ses ressources humaines étaient très avancés aux houillères, elles étaient déjà en cours dans les secteurs de la sidérurgie et du textile, et frapperont plus tard les industries chimiques et automobiles.

Les motivations du conflit ne se situent donc pas stricto sensu dans le cadre du cahier revendicatif, mais se nourrissent également des frustrations que les personnels de l'entreprise n'ont cessé de capitaliser à mesure de ces années de réorganisation. À ce titre, la grève de 1963 est la résultante de problématiques propres au champ minier, mais pas seulement. Elle illustre également la difficulté des salariés français de quelques catégories que ce soit devant les évolutions violentes de l'appareil productif industriel d'après-guerre autant que la dualité du système productif français qui

<sup>30</sup> Archives de la direction générale des HBL, DG199, -201 [AD57, Saint-Avold]



voit s'opposer des secteurs particulièrement dynamiques – énergies, métallurgie, automobile, pétrole et chimie – et d'autres en déclin, accumulant plans sociaux, restructurations et concentration accélérée. Les grèves dans la sidérurgie, les mines de fer et de potasse la même année témoignent de cette tendance.

Cependant, si la grande grève des mineurs s'est nourrie de revendications rassembleuses, d'un contexte économique et social du secteur morose, ainsi que de frustrations que les mineurs extérioriseront durant le conflit, encore fallait-il que les syndicats organisateurs de la grève puissent s'appuyer sur des ressources et compétences suffisantes. Or, ces organisations syndicales minières, si elles n'ont pu arrêter les logiques de restructurations ont néanmoins fait preuve d'une résilience remarquable et pionnière qui leur a permis de peser sur le cours des événements, de construire le succès de 1963, et ce, en dépit des mutations profondes et brutales de la filière charbonnière.

Ressources et résiliences syndicales Assistant dès la Libération à la réunion de l'ensemble des exploitations houillères françaises au sein des Charbonnages de France, les organisations syndicales minières ont été contraintes de profondément réorganiser leurs structures, ressources, et actions. Là encore, le cas lorrain est particulièrement significatif de cette évolution.

En premier lieu, les appareils syndicaux miniers ont été parmi les premiers à se structurer autour de fédérations d'Industrie. Il s'agissait alors de reconnaître que l'action syndicale en milieu minier ne pouvait plus se limiter au périmètre des fosses, des bassins, des classes sociales ou cités, mais qu'elle devait également intégrer plus profondément le lieu de travail, la logique de filières, ainsi que la dimension désormais nationale de l'industrie charbonnière, et de sa législation technique, économique autant que sociale.

À la CFTC-HBL<sup>31</sup> on crée ainsi des organes de liaison permanents au niveau du bassin lorrain entre les

<sup>31</sup> Sur le développement de la CFTC dans les houillères lorraines, Cf. MOURER Robert, *Mineurs de charbon lorrains dans l'Histoire d'une région frontalière, 1856-2004, l'empreinte du syndicalisme chrétien*, Nancy, Éditions Faiencité, 2005

syndicats ouvriers, ETAM et ingénieurs dès la Libération. En Lorraine, on réunit les syndicats dans une fédération régionale (1947) et un siège commun et agrandi à Merlebach en 1957, tandis qu'au niveau national on crée en 1954 la Fédération nationale des mineurs CFTC qui réunit les personnels de toute catégorie et toute substance dans une même fédération nationale. Ainsi, le puissant syndicat des ETAM des mines CFTC quitte rapidement l'important SECI<sup>32</sup> pour la fédération minière. Par ailleurs, si on maintient le réseau des sections de cités, on crée également des comités intercatégoriels de siège et d'atelier qui permet d'organiser au mieux l'action syndicale sur le lieu de travail même. Au sein de la CGT, s'il n'a jamais été question de créer des structures spécifiques pour les ETAM et les ingénieurs – partis en masse vers FO après 1948 –, on assiste à une timide reconnaissance du syndicalisme spécifique en milieu ouvrier qui se matérialise par la création des premières sections syndicales de puits et d'atelier au niveau local – en lieu et place des sections de secteur – et aux premières conventions nationales de métiers<sup>33</sup>. On tente donc à l'échelle du bassin une déconcentration de l'action syndicale au niveau des puits, usines, tandis qu'au niveau national on réfléchit et organise des actions spécifiques à chaque métier de la mine.

À la CGC enfin, la fédération des ingénieurs des mines crée en 1951 un comité de liaison avec la fédération autonome des ETAM des mines avant que celle-ci soit intégrée au sein de la confédération en 1959<sup>34</sup>. Pour la première fois depuis sa créa-

<sup>32</sup> Puissant syndicat « majoritaire » des employés du commerce et de l'Industrie de la CFTC. Elle perd progressivement plusieurs syndicats membres « minoritaires » qui comptent rejoindre des fédérations d'Industrie : chimie (1947), Sécurité sociale (1951), Banques (1953). Les mineurs CFTC adhèrent à cette évolution en dépit de son étiquette « majoritaire ».

<sup>33</sup> Les conventions sont des lieux de débat fédéraux dans lesquels se réunissent les militants. L'une d'elles se tient à Waziers en octobre 1962. On y fait le bilan des conventions « spécifiques » destinées aux travailleurs des centrales, des mineurs à la tâche, et des ouvriers de cokerie.

<sup>34</sup> RICHET Diana, « Les étapes des ETAM de la mine des origines à nos jours », *Mouvements sociaux*, n° 165, 1993, p.87-102.

tion donc, la CGC ne réserve plus ses adhésions aux seuls cadres, mais aussi aux techniciens et employés ; une tendance qui se développera dans d'autres branches ensuite.

Sur le plan de la formation, tous les syndicats développent des offres à un niveau fédéral autant que local. Surtout, la presse syndicale se développe et se diversifie. À côté des feuilles de chou locales et bilingues – *le Kumpel* pour la CGT, *La voix des mineurs* pour la CFTC –, des hebdomadaires fédéraux – *Le travailleur du sous-sol* pour la CGT, *l'Écho des mines* pour la CFTC –, les fédérations éditent désormais des revues de fonds comme *Le droit minier* et *Documents miniers*. Outre les actualités sociales et juridiques, les articles de fond analytiques et fouillés relatifs à l'économie de la houille, aux évolutions juridiques, politiques et syndicales en France comme à l'étranger témoignent d'une culture grandissante des militants. Depuis la nationalisation, ces derniers siègent par ailleurs de plus en plus fréquemment dans des instances paritaires sociales ou des conseils d'administration ce qui leur ouvre une source nouvelle d'information<sup>35</sup>. Enfin, outre le contenu des publications syndicales, les archives des houillères témoignent de la diffusion régulière et attendue de ces périodiques sur les carreaux.

Sur le plan des effectifs, des moyens financiers et comptables, c'est également entre la Libération et le début des années soixante que les syndicats augmentent leurs ressources. C'est après guerre que la CGT et la CFTC installent leurs sièges respectifs à Merlebach, le centre névralgique des houillères du bassin de Lorraine, et futur lieu où sera implantée la Direction générale<sup>36</sup>. On dispose dans ces locaux du téléphone, de moyens de reprographie et de bureaux permettant de gérer les affaires courantes et quotidiennes. On tente également de rentrer les cotisations de manière plus efficiente, un objectif bien plus abouti à la CFTC qu'à la CGT. Alors que cette dernière a toujours recours au système du timbre mensuel et aux collectes qui mobilisent énormément les mili-

<sup>35</sup> À la différence des HBNPC, la CGT dispose d'un représentant au sein du C.A. des HBL

<sup>36</sup> La fixation du siège social des HBL à Merlebach est arrêtée, mais il se situe en 1963 au château d'Hausbergen à Faulquemont.

tants, la CFTC développe une caisse de défense professionnelle abondée par une seconde cotisation. Créée en même temps que la fédération régionale des mineurs CFTC du bassin houiller, cette caisse devient un outil puissant lorsqu'elle est complétée par le même dispositif à un niveau fédéral en 1951. Et lors de la grève de 1963, elle constituera un outil particulièrement puissant pour motiver les militants CFTC à la grève reconductible.

Ce développement des ressources propres aux syndicats de mineurs leur permet de maintenir une action efficace en dépit des évolutions frappant les houillères, et de conserver un taux de syndicalisation proche des 30 %. Par ailleurs au-delà de la vocation proprement militante, l'adhérent est sensible au poids croissant des organisations syndicales au sein même du fonctionnement de l'entreprise. En effet, le paritarisme renforçant un certain clientélisme, le syndicat devient un appui de poids pour un individu sympathisant ambitionnant une embauche, un avancement, une mutation ou bien encore, un nouveau logement.

Enfin, au début des années soixante, une nouvelle génération de militants émerge<sup>37</sup>. On trouve parmi eux Marcel Zieder et Kurt Wallich pour la CGT, Paul Bladt et Robert Mourer pour la CFTC, ou bien encore Bardy, Bastian et Rigaud pour le compte de Force Ouvrière. Ces derniers relèvent les militants plus anciens tels Marcel Hay et Rémy Schwerer (CFTC), Albert Goblé ou Jacques Zieder (CGT). L'émergence de cette nouvelle génération de militants qui se positionnera en tête des grèves est un facteur important de son déclenchement. Non seulement parce qu'en 1963 un nombre important de mineurs ont moins de 40 ans et se sentent désormais représentés par ces nouvelles personnalités charismatiques, mais aussi parce que la division syndicale et les expériences malheureuses de 1948 et 1953 n'avaient pas pu avoir encore raison de leur engagement.

Ainsi, les syndicats ont de tout point de vue accru leurs ressources, condition indispensable à la réussite du mouvement social. Par ces stratégies, il ne s'agissait pas uniquement pour les syndicats de mieux pénétrer le milieu du travail et de l'en-

treprise, mais aussi d'apporter une réponse à ses changements organisationnels et environnementaux. La structuration d'un syndicalisme d'industrie au cours des années cinquante et soixante répondait aussi à la nationalisation et à la rationalisation de la filière charbonnière à un niveau national. En effet, cette structuration nouvelle est également le vecteur par lequel les appareils s'organisent en vue de rapports de force désormais nationaux, dirigés contre des décideurs gouvernementaux qui se substituent aux cadres des houillères de bassin et directeurs d'unités d'exploitation dont la marge de manœuvre se réduit drastiquement. En ce sens, la grève de 1963 est le résultat de ce travail d'organisation entamé bien des années plus tôt par les syndicats. Or ces évolutions de structures et le développement de ces ressources sont une réponse à la concentration du secteur charbonnier. Si les mineurs ont mis en pratique bien avant d'autres ce type de syndicalisme, le syndicalisme d'industrie sera amené à se développer dans l'ensemble des confédérations et branches d'activités jusqu'à devenir le modèle dominant du syndicalisme français en milieu industriel.

L'élément conjoncturel : la réquisition et ses conséquences

En dépit de conditions objectives de mobilisations, et des ressources accumulées par les appareils syndicaux depuis des années, la division syndicale demeurait un facteur qui empêchait l'émergence de tout mouvement social d'ampleur dans le pays – y compris dans le secteur minier –. Rappelons ainsi que FO refusait tout contact avec la CGT depuis 1948; et que cette dernière et la CFTC n'avaient entamé qu'un dialogue timide à compter de la fin de l'année 1962. Le souvenir des échecs de 1948 et 1953, les préjugés marxistes ou papistes, l'instrumentalisation partielle des appareils syndicaux à des fins politiques semblaient avoir durablement raison de tout processus unitaire. Deux événements devaient pourtant autoriser le déclenchement du conflit dans les houillères nationales. La décision énergique du général de Gaulle de recourir à la réquisition dès le 4 mars d'abord – une manœuvre réussie lors des grèves de la SNCF et de la RATP en 1958 – et la réaction énergique des mineurs lorrains ensuite qui avait pourtant massivement

voté UNR quelques mois plutôt. Le premier événement devait enfin convaincre la CGT de l'option d'une grève générale du secteur tandis que le second, fruit d'une unité syndicale lorraine construite contre les fédérations, sera l'exemple suivi dans les autres bassins. En effet, à l'origine, la CFTC et FO appelaient séparément à une grève générale pour le 1<sup>er</sup> mars, tandis que la CGT se limitait à un mot d'ordre de 48 heures. Mais devant la menace d'une réquisition qui devait frapper le 4 mars la seule Lorraine<sup>38</sup>, les syndicats lorrains répondaient dès le 26 février par la création d'un comité central de grève composé de huit dirigeants syndicaux, à raison de deux par organisations. Si la division régnait au niveau des fédérations, les syndicats lorrains quant à eux s'organisaient dans le but de mettre en pièce le décret de réquisition et de poursuivre la grève jusqu'à obtention des revendications. Outre ce souci, il s'agissait également d'entamer la confiance du Président de la République qui avait délibérément ciblé le bassin lorrain – le plus fidèle électoralement et le moins soumis à l'influence de la CGT – qui semblait constituer le point faible du mouvement social. Or la grève allait être totale, mêlant ouvriers du fond, de la surface, et de la valorisation; ingénieurs, employés, et techniciens répondaient également massivement au mot d'ordre. Les réunions de préparation avaient précédé la mobilisation, tandis que piquets de grève et meetings présentaient une organisation sans faille. L'exemple lorrain devait avoir une importance nationale en ce sens qu'elle servait de modèle dans d'autres bassins – Blanzky, Nord-Pas-de-Calais – où la division syndicale persistait. Au niveau fédéral, si les relations entre les dirigeants CFTC et CGT marquaient une détente, les dirigeants de FO refusaient tout contact avec la CGT jusqu'à la signature des accords. Il n'en reste pas moins que la grève de 1963 devait constituer le premier mouvement social d'ampleur français mené de manière unitaire de son éclatement à sa conclusion, et ce, grâce à une décision présidentielle malheureuse et à une expérience syndicale locale atypique. La réussite de ce conflit constituera par ailleurs un précédent pour les orga-

<sup>38</sup> Le 4 mars, seuls les bassins de Lorraine et de Blanzky travaillaient.

<sup>37</sup> La plupart des militants cités ensuite ont leur biographie au sein du Maitron.

## La grève des mineurs de 1963 en Lorraine

nisations syndicales désireuses de porter d'autres mouvements sociaux d'ampleur.

### Historicité et typicité des répertoires d'action

Par ailleurs, si ce conflit social a débouché sur un accord et donc une réussite certaine, c'est parce que ce dernier s'est matérialisé par des répertoires d'actions et de discours tout à fait identifiable et singulier à la fois. Il est l'archétype d'un mouvement social d'ampleur où l'appareil syndical règne sans partage, au sein duquel l'apport de la base semble minime, et où l'action demeure longtemps confinée à une dimension économique. Cela n'interdit pas pour autant une action souple des dirigeants syndicaux lorsque cela s'avère nécessaire.

Ainsi, la grève de 1963 est certes une grève unitaire, mais bâtie à l'échelle des syndicats locaux, ce dont le cas lorrain est particulièrement révélateur. Le Comité central de grève matérialise cette unité syndicale au niveau du Bassin, par l'installation de comités locaux et de site sur chaque carreau et chaque commune. Son fonctionnement est caractérisé par le centralisme et les prérogatives qu'il s'arroge sont nombreuses (Cf. schéma).

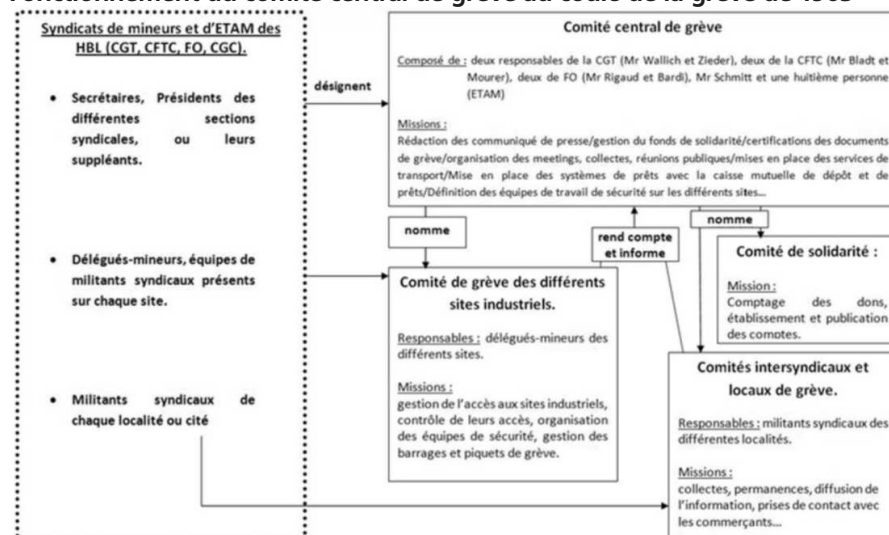
En effet, le Comité exerce d'abord sur l'appareil productif une pression à la fois intense et variable selon les circonstances. Par ailleurs, il prend en charge l'ensemble des problématiques sociales posées par la grève et assure donc les besoins vitaux de la région – livraison de charbon aux hôpitaux, boulangers... –, et des mineurs – organisations de collectes, de systèmes de prêt avec les

banques, maintien au travail des personnels de la SSM. À ce titre, le Comité devient un organe administratif temporaire qui s'impose à tous dans le Bassin le temps de la grève. Pour atteindre cet objectif, le Comité central bâtit et défend une légitimité d'ordre administratif. La publicité des réunions par les voies de la presse et des comités de localité, des comptes, témoigne de ce souci. Enfin, le Comité demeure une interface entre la corporation gréviste d'une part, et les fédérations nationales minières d'autre part. À cet effet, elle défend la légitimité exclusive des fédérations nationales relative aux négociations de sortie de conflit autant qu'elle se consacre à légitimer les positions de ces dernières auprès de la base. Cette action déployée en Lorraine est assez similaire à celle déployée dans les autres bassins et semble s'ancrer dans une certaine historicité des mouvements sociaux et de leurs formes; en 1963 en effet, on évite les dérives insurrectionnelles observées en 1948, et à l'inverse de 1968 et des mouvements suivants, on cantonne l'action déployée à la sphère économique tout en minorant la participation de la base. Trois axes caractérisent alors les actions déployées par les organisations syndicales lors de ce conflit. En premier lieu, le comité central de grève, en Lorraine d'abord, mais également dans les autres bassins, utilise un répertoire d'action qui vise essentiellement à porter le rapport de force sur un terrain économique. La grève du rendement de janvier participait déjà de cette logique, mais elle essuyait un échec. À partir de mars, une autre modalité d'action est portée : la grève « au jour », et son

lot de « piquets de grève » permettant de s'assurer d'une production nulle, ou de la réduire au maximum tout en s'enquérant de la sécurité et de l'entretien des installations. Dans les mines, aucun charbon ne sort, tandis que les cokeries et centrales électriques produisent le minimum nécessaire à la sauvegarde des installations. Pour ce faire, les comités de siège et d'usines recrutent les équipes de sécurité chargées de l'entretien et celles chargées de bloquer les accès aux éventuels non grévistes sur les carreaux même et aux arrêts de bus situés dans les cités. Par ailleurs, on organise le blocage des importations de charbons par voie fluviale et ferroviaire. Pour se faire, on mobilise les unions départementales à un niveau local, tandis qu'à un niveau national, la fédération du sous-sol CGT obtient le concours des fédérations des cheminots et de dockers; au niveau européen et international, on encourage également les syndicats amis à faire de même. Lorsque le rapport de force se tend avant les dernières négociations, on tente d'accentuer la pression économique par des coupures de gaz de ville en direction de la capitale. Pour les raisons que nous venons d'évoquer, ce conflit ouvrier n'est donc pas novateur, bien au contraire. Il n'y a pourtant à cela rien d'étonnant, puisque les charbonnages sont une entreprise dans laquelle les impératifs de production et de rendements sont centraux. De ce point de vue, la grève est un semi-échec; si un accord est bien signé, toutes ces actions n'occasionnent en réalité que des tensions mineures sur le marché énergétique national et démontre pratiquement que le charbon n'est plus aussi impératif qu'il l'était à l'économie française quelques années plus tôt.

En second lieu, les syndicats et le comité central de grève sont soucieux de discipline, et de légitimité. À l'inverse des grèves de 1948, dont la violence imprime encore l'esprit des plus anciens mineurs en activité, le Comité central désire éviter tout débordement et toute répression policière, afin de garder avec elle l'opinion régionale et repousser les attaques des nombreux adversaires du mouvement social en Lorraine : UNR, HBL, et à certains moments, les grévistes désirent reprendre le travail. Pour donner des gages de son sérieux, le Comité dresse une comptabilité rigoureuse et quotidienne

### Fonctionnement du comité central de grève au cours de la grève de 1963





des collectes, comptabilité publiée dans la Presse. Il s'assure de fixer des niveaux de production de sécurité qui ne détériore pas l'outil de travail. Il évite aussi au maximum les pressions sur les non grévistes et les équipes d'entretien. Pour ce faire, il établit un système administratif d'enquêtes et de laissez-passer piloté par le comité central et avec le concours de cadres et de délégués mineurs. Enfin, lorsque le Comité est attaqué par l'entreprise ou les partis politiques, il répond sèchement, mais avec des arguments sérieux, profitant de la caisse de résonance médiatique dont il dispose. Le troisième et dernier impératif qui motive l'action des syndicats lorrains est celui de la maîtrise de l'espace social de l'entreprise. En interne, on veille à ce que les mineurs de différentes catégories et métiers ne se divisent pas. Les ouvriers des centrales et cokeries qui ne peuvent arrêter le travail reversent ainsi un tiers de leur salaire journalier à la solidarité. Le comité initie ensuite des actions spécifiques à destination des ETAM afin de les conserver dans le mouvement social. Les ingénieurs quant à eux restent libres et autonomes de leurs actions – grève de 24 heures, reversement d'une part du salaire journalier aux caisses de solidarité – au sein desquelles le comité central s'ingère peu. Par ailleurs, les syndicats s'assurent d'une participation minimale des mineurs. Le plus souvent, ces derniers sont invités à rester chez eux. De leur côté, les syndicats choisissent les temps où la base est sollicitée, au début du conflit et lors des meetings; ils véhiculent aussi des discours reposant sur une logique de l'honneur et de l'ordre corporatiste susceptible de conforter le mineur dans son engagement. À mesure du temps, la stratégie des syndicats locaux deviendra de plus en plus défensive au gré des attaques politiques et entrepreneuriales de plus en plus violentes et déstabilisatrices<sup>39</sup>. On veille alors au renforcement des piquets lorsque les ETAM reprennent progressivement le travail, on espace les meetings lorsque la base est un peu plus agitée, on autorise les barrages

<sup>39</sup> Le 1<sup>er</sup> avril, les députés UNR distribuent des tracts sur les carreaux tandis que les HBL diffusent à partir du 28 mars de faux résultats de négociation pour convaincre les mineurs de la nécessité d'une reprise. Les ETAM rejoignent quant à eux leurs bureaux et services.

volants lorsque la pression des grévistes jusqu'au-boutistes est trop forte... Pour expliquer cette posture syndicale particulièrement défensive, il ne faut pas oublier que pour les fédérations comme les syndicats d'entreprise, une sortie du bassin lorrain du conflit serait synonyme de fin de tout mouvement à caractère national dans les mines.

Pour autant, les actions offensives et symboliques sont bien présentes dans le conflit, mais sont en Lorraine l'apanage des épouses, qui relèvent leurs maris dans cette tâche. Il apparaît rapidement que si on les sollicite d'abord pour leur soutien et la collecte, ces dernières savent s'organiser de manière autonome avec leurs propres objectifs et structures de décision. Le point d'orgue de leur mobilisation sera leur visite au général de Gaulle le 28 mars. Cette action marque un virage de l'action de grève vers une dimension plus symbolique dont le destinataire est désormais l'opinion. L'opération quasi concomitante « fiche de paie » initiée par Léon Delfosse le 30 mars dans le Pas-de-Calais témoigne de ce changement de stratégie.

Ainsi, les actions caractéristiques du conflit s'intégraient dans un répertoire à dimensions essentiellement économiques, un répertoire qui s'élargit ensuite grâce aux épouses qui multiplient les prises de position et actions d'ordre symbolique à destination de l'opinion et des médias. Par ailleurs, l'attitude ferme des syndicats s'explique par une stratégie essentiellement défensive qu'il faut mettre en rapport avec la réputation calme sur un plan social du bassin, et une légitimité d'ordre rationnel qui dissipait tout risque de troubles, tels ceux observés lors de la grève de 1948. Ainsi, les syndicats de mineurs devaient être par l'intermédiaire du CCG, le moteur et pilote exclusif de cette orientation, une orientation caractéristique d'appareils syndicaux soucieux d'appliquer des méthodes éprouvées teintées à la fois de conservatisme, d'une légitimité renouvelée, et de nouveautés initiées par les femmes et non les syndicats.

### Conséquences, sociales, économiques et politiques du conflit

Les conséquences de ce conflit allaient être multiples et ses résonances seront nationales. Au sein de l'entreprise, il faut rappeler en premier lieu que les avancées obte-

nues ont frustré un grand nombre de mineurs. Le fossé qui sépare l'analyse des syndicalistes et observateurs – qui y voient une victoire – de celle des grévistes s'explique par leurs différences de priorité. Si les premiers ont vu dans l'échec de la réquisition, une victoire politique contre le général, vu dans les augmentations salariales conséquentes, une revalorisation de la corporation, les salariés n'ont en réalité pas obtenu la revalorisation souhaitée, ni de réduction du temps de travail. Par contre, ils ont bel et bien constaté que leurs sacrifices financiers ne compensaient pas les gains obtenus. Ceci explique pour une large part les sifflets, quolibets et agressions physiques subies par les leaders de la CGT en particulier. Cela a entre autres été le cas pour Erwin Maurer<sup>40</sup> qui le 4 mars à Behren est contraint de sortir d'une réunion syndicale sous escorte de la gendarmerie<sup>41</sup>, tandis que les grévistes retournent son véhicule. Par ailleurs, si la grève de 1963 est en effet le premier conflit depuis 1936 à accoucher d'un protocole d'accord avant la reprise du travail, elle n'a pas empêché l'État d'appliquer le contenu de cet accord que très progressivement; les mineurs obtiendront ainsi réellement la quatrième semaine en 1968 seulement. Quant aux tables rondes chargées d'étudier l'avenir de la filière, elles seront boycottées par l'État. Par ailleurs, si la grève a permis de résoudre une partie du problème social minier – le rattrapage –, elle n'a en rien freiné le déclin des charbonnages, ni même réglé les problèmes salariaux à l'origine des frustrations catégorielles et du malaise social de l'entreprise. Pour cela, une révision des conventions collectives, des grilles indiciaires et catégorielles aurait été souhaitable. Il faudra attendre les années soixante-dix pour voir des mouvements sociaux se développer autour de ces revendications, dans la métallurgie<sup>42</sup> et les charbonnages<sup>43</sup> notamment, mou-

<sup>40</sup> Il est alors le secrétaire général de la fédération CGT des mineurs de la Moselle.

<sup>41</sup> Cf. *Compte-rendu de grève, 5 avril 1963, poste de l'après-midi*, HBL, Faulquemont, 1963 [AD57, Saint-Avold].

<sup>42</sup> Cf. BARREAU, Henri, *Histoire inachevée de la convention collective nationale de la métallurgie*, CGT-Fédération des travailleurs de la métallurgie, 1976, Paris.

<sup>43</sup> Cf. COEUILLET Robert, *L'aventure*

vements qui s'articuleront alors autour de grèves reconductibles catégorielles avec participation active de la base, une modalité d'action qui constitue une hérésie pour les leaders syndicaux de 1963.

Ces derniers constatent néanmoins que la concentration de l'action sur un répertoire à destination économique atteint ses limites. Pour cette raison, les syndicalistes devront trouver de nouvelles modalités d'actions dont certaines sont expérimentées en 1963 par leurs épouses. En effet, à l'exception de quelques désagréments isolés – la coupure du gaz à destination de Paris le 20 mars –, six semaines de grève des mines françaises n'auront pas eu raison du marché énergétique national. Par contre, les actions symboliques – marche des mineurs de fer, montée des épouses à l'Élysée, opération « fiche de paie » initiée par Léon Delfosse, ou la future grève au fond à Trieux – permettent de peser sur les médias et l'opinion.

De manière plus générale, la dimension intersyndicale de la grève, le fait qu'elle ait débuté et se soit close dans l'unité, ouvrent de nouvelles possibilités d'action. Devant le succès du conflit, la CGT reconnaît enfin une légitimité syndicale à ses concurrentes, en particulier à la CFTC qui n'est de son côté plus fermée à une unité d'action confédérale<sup>44</sup>. L'expérience de cette lutte ainsi que la révision des concepts syndicaux relatifs à l'unité syndicale devaient ouvrir la voie à l'unité d'action confédérale CFTC-CGT de 1966, mais aussi à davantage de travail commun entre syndicats au sein de l'entreprise. Un travail qui sera retardé par la scission CFDT-CFTC de 1964, scission aux conséquences terribles dans les houillères lorraines et le secteur minier.

L'engagement des catégories-cadres et ingénieurs tout au long du conflit de 1963 marque quant à lui, une étape nouvelle de la récente his-

toire du syndicalisme-cadre et impressionne tous les observateurs. Elle impressionne tout autant la CGT, au profil très ouvrieriste qui décide postérieurement au conflit de développer l'UGICT. En 1979, la CGT accueillera en son sein près de 300 000 cadres, ingénieurs et techniciens. L'année 1963, marque donc un virage pour l'organisation qui reconstruit ainsi le syndicalisme spécifique qui résulte lui-même des mutations du salariat français.

Enfin, ce conflit qui marque le premier revers essuyé par le général de Gaulle génère de nouveaux projets d'alternance politique. Dans ce débat, les organisations ont toute leur place, et la CGT a beaucoup œuvré depuis 1958. Cette dernière, s'appuyant sur les expériences du conflit de 1963 et du Mouvement pour la Paix, tente de démontrer la pertinence d'une union politique des partis de gauche, dans la droite ligne de l'héritage du Front populaire de 1936, espérant une candidature unique autour de François Mitterrand pour 1965 ; les dirigeants CFDT encourageant quant à eux la candidature Gaston Deferre.

Dernier élément à saisir, au sujet du décret de réquisition cette fois. L'adoption de cette procédure, qui suivait celles de 1959, et 1953, mais aussi les mesures particulièrement répressives du conflit de 1948 tend à pondérer les dimensions constitutionnelles et juridiques de ce droit de grève dont l'application est fonction du rapport de force social autant que des textes de loi. Ainsi, le 27 juillet 1963, le Parlement adoptait une législation révisant les conditions de son exercice. Bien que celle-ci visait en particulier les transports en imposant un préavis de cinq jours francs avant toute action de grève, elle ciblait également et insidieusement, les grèves perlées, et celle du rendement, moyen d'action utilisé en 1963 par les mineurs.

Sylvain Cothias

### Sources, Bibliographie

Archives de la direction générale et de la direction du personnel des HBL [AD57, Saint-Avold, cote DG et DRH]

Archives de la FNTSS-CGT [FME-CGT, Montreuil]

Archives de la fédération des mineurs CFTC [Lens]

Archives du Républicain Lorrain [AD57, Saint-Julien-les-Metz]

AUVERLOT Olivier, *Grève et solida-*

*rité dans le bassin minier*, Auverlot Olivier, 2007, 190p.

BLONDEAU Achille, 1963 : *Quand la mine se lève*, Paris, Messidor

CHELINI Michel Pierre, « les salaires des mineurs en France de 1938 à 1965 », in Varaschin Denis (dir.), *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, Lille, PUA, 2003.

CONLONJOU Hélène, « 1963 : la grève des mineurs », *L'histoire*, n° 102, 1987, p80-85.

COTHIAS Sylvain, *La Grande grève des mineurs de 1963 dans le bassin houiller lorrain : une analyse des attitudes et stratégies syndicales*, [mémoire de Master 2 d'Histoire de l'Europe occidentale sous la direction de M. Nicolas Bourguinat], 2010, Strasbourg, UDS

HERMELLIN Nathalie, *La grève des mineurs en 1963. Perception nationale et souvenir local (le cas des Cévennes)*, Maîtrise d'Histoire (dir. L. Le Van, A. Prost), Université de Paris 1, 1989, 2 vol., 158 p. et 146 p.

HOIN Karl-Michaël, *La « Grande grève des mineurs » de 1963 dans le Pas-de-Calais, dynamiques, acteurs et perspectives*, Maîtrise d'Histoire (dir. E. Bussière, J.-P. Williot), Université d'Artois, 78 p.

JEANDIN, Jacques. *Trioux : Soixante-dix-neuf jours au fond pour la Lorraine*. Paris: Éditions sociales, 1977.

MANARIARY Ranivo, *Le Gouvernement de la V<sup>e</sup> République et les syndicats : de la grève des mineurs de mars-avril 1963 à la loi du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics* (étude de presse). Paris: [s.n.], 1965.

MOURER Robert, *Mineurs de charbon lorrains dans l'Histoire d'une région frontalière, 1856-2004, l'empreinte du syndicalisme chrétien*, Nancy, Éditions Faiencité, 2005

NOE Jean-Baptiste, MARSEILLE Jacques. *L'homme politique face à l'épreuve du changement : le général de Gaulle et la grève des mineurs, mars avril 1963*, 2007

RICHER Diana, « Les étapes des ETAM de la mine des origines à nos jours », *Mouvements sociaux*, n°165, 1993, p.87-102

THOMPSON Leslie, *La grève des mineurs de 1972 en Grande-Bretagne et de 1963 en France: l'attitude du « Times » et du « Monde »*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle Etud. angl. Paris 3, 1980.

TINELLI Léon, *Les mines de potasse: de l'entreprise d'Etat à la société anonyme: 1945-1967*. Institut C.G.T. Alsace d'Histoire sociale, 2000.

.....  
*du charbon : Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Centre-Midi*, Metz, Éd. Serpenoise, 2007.

<sup>44</sup> Cf. Rapports des congrès confédéraux de la CFDT de juin 1964 à Issy-les-Moulineaux, celui de la CGT de mai 1963 à Saint-Denis, ainsi que le rapport du congrès de la FNTSS-CGT qui se tient en 1963 à Liévin.

<sup>47</sup> Elle est relancée juste avant la tenue du congrès confédéral de 1963 à Saint-Denis. Lors de sa création en 1964, la CFDT adopte au niveau confédéral le principe des fédérations d'industrie.

---

## Adresses

---

### Présidente

Françoise Olivier-Utard  
18, rue de l'Observatoire  
67000 Strasbourg  
03 88 61 81 03  
folivier@unistra.fr

### Secrétaire

Jacques Ernewein  
3, rue des Balayeurs  
67000 Strasbourg  
03 88 36 66 35

### Trésorier

Jean-Pierre Hirsch  
23, rue de Scherlenheim  
67270 Hochfelden  
03 88 91 76 40  
jp\_hirsch@aliceads.fr

### Gérante de la publication

Françoise Olivier-Utard

### Maquette et mise en page

Pierre Roesch, Strasbourg  
pierreroesch@free.fr

Site Maitron

www.maitron.org

---

## Agenda

---

JOURNÉE D'ÉTUDE PUBLIQUE 2012

### L'après-68 en Alsace

#### Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012

IEP (Institut d'études politiques)  
47, avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg  
Amphithéâtre 210

Repas de midi : Restaurant universitaire de l'Esplanade (15 euros)

Invité :

**Xavier Vigna,**  
maître de conférences d'histoire contemporaine,  
Université de Bourgogne, Institut universitaire de France,

auteur de *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines* (Presses universitaires de Rennes, 2007).

*Inscription au repas de midi*, au restaurant universitaire de l'Esplanade :

- par téléphone au 03 88 61 81 03
- par écrit  
en renvoyant à Almémós, 18, rue de l'Observatoire, 67000 Strasbourg :

.....



**Inscription de** .....

**au repas de midi du 1<sup>er</sup> décembre** (15 euros)

.....

### Bulletin d'adhésion

à renvoyer à Almémós, 18 rue de l'Observatoire, 67000 Strasbourg

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel .....

demande à adhérer à l'association Alsace Mémoire du Mouvement Social.

Le montant de la cotisation annuelle individuelle est de 20 euros  
— 40 euros pour les personnes morales.

Date

Signature

---